

RAPPORT DE GESTION 2017



haulotte.com

Haulotte
LET'S DARE TOGETHER

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

REMARQUES GÉNÉRALES

Définitions

Dans le présent rapport financier annuel, et sauf indication contraire :

- Les termes la « **Société** » ou « **HAULOTTE GROUP** » désignent la société **HAULOTTE GROUP**, société anonyme au capital de 4.078.265,62 euros dont le siège social est situé à La Péronnière 42152 l'Horme, France, immatriculée au Registre de Commerce de Saint-Etienne sous le numéro unique d'identification 332 822 485
- Le terme le « **Groupe** » renvoie à la Société et à l'ensemble des sociétés rentrant dans son périmètre de consolidation.

Informations prospectives

Le présent rapport financier annuel comporte également des informations sur les objectifs et les axes de développement du Groupe. Ces indications sont parfois identifiées par l'utilisation du futur, du conditionnel et de termes à caractère prospectif tels que « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « devrait », « souhaite » et « pourrait » ou toute autre variante ou terminologie similaire. L'attention du lecteur est attirée sur le fait que ces objectifs et axes de développement ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétés comme une garantie que les faits et données énoncés se produiront, que les hypothèses seront vérifiées ou que les objectifs seront atteints. Il s'agit d'objectifs qui par nature pourraient ne pas être réalisés et les informations produites dans le présent rapport financier annuel pourraient se révéler erronées sans que le Groupe se trouve soumis de quelque manière que ce soit à une obligation de mise à jour, sous réserve de la réglementation applicable, notamment le Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'**« AMF »**).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du présent rapport financier annuel

Conformément à l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, nous vous indiquons que le responsable du rapport financier annuel est Monsieur Alexandre Saubot, Directeur Général Délégué de HAULOTTE GROUP.

Attestation de la personne responsable

L'Horme, le 30 avril 2018

« J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».



Monsieur Alexandre Saubot

Directeur Général Délégué

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

**RAPPORT DE GESTION INCLUANT LE RAPPORT SUR LA GESTION
DU GROUPE PAR APPLICATION DE L'ARTICLE L.233-26 DU CODE
DE COMMERCE**

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 : Informations d'ordre économique	9
1 - Situation et évolution de l'activité de la société au cours de l'exercice écoulé	9
2 - Progrès réalisés et difficultés rencontrées	9
3 - Présentation des comptes sociaux annuels et méthodes d'évaluation – Résultats des activités de la Société	9
3.1 Présentation des états financiers sociaux	9
3.2 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	10
3.3 Analyse des résultats sociaux.....	10
4 - Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	10
5 - Analyse des indicateurs clés de performance de nature financière et non financière ayant trait à l'activité spécifique de l'entreprise, notamment informations relatives aux questions d'environnement et de personnel	10
6 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée - Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie -Informations sur les risques de marché	10
6.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.....	11
6.2 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	11
7 - Information sur l'utilisation des instruments financiers et sur les objectifs et la politique de la Société en matière de gestion des risques financiers.....	12
8 - Situation prévisible et perspectives d'avenir	12
9 - Évènements importants survenus depuis la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes annuels	12
10 - Activité de la Société en matière de recherche et de développement	12
11 - Décomposition des dettes fournisseurs et des créances clients de la Société par date d'échéance	13
12 - Principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	14
13 - État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L.621-18-2 du Code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice écoulé.....	19
14 - Exposé de la revue annuelle du conseil d'administration des conventions réglementées dont l'effet perdure dans le temps et de ses conclusions.....	19
15 - Informations relatives aux opérations effectuées par la Société sur ses propres actions	20
PARTIE 2 : Informations relatives aux dirigeants sociaux	21
1 - Activités et résultats des filiales et des sociétés contrôlées	21
2 - Prises de participations significatives ou prises de contrôle.....	22
3 - Aliénations d'actions intervenues pour régulariser les participations croisées.....	22
4 - Autocontrôle	22
5 - Liste des succursales existantes	23
PARTIE 3 : Informations sur la détention du capital	23
1 - Modifications intervenues au cours de l'exercice dans la composition du capital de la Société	23
2 - Identité des titulaires de participations significatives	23
3 - Participation des salariés au capital de l'entreprise	24
4 - Options de souscription ou d'achat d'actions et attributions gratuites d'actions	24
5 - Évolution et situation boursière de la Société	25
PARTIE 4 : Informations fiscales	26
1 - Dépenses somptuaires et charges non déductibles fiscalement	26
2 - Dividendes distribués par la Société au cours des trois derniers exercices.....	26
PARTIE 5 : Informations sociales, environnementales et sociétales.....	26
1 - Let's dare	26
1.1 Des Valeurs	27
1.2 Un programme de « Change Management » ambitieux	27

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

2 - Informations sociales	29
2.1 Emploi	29
2.1.1 Effectif total du Groupe Haulotte et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique	29
2.1.2 Les embauches et les sorties	31
2.2 Les rémunérations et leur évolution	32
2.2.1 Rémunérations au sein de la société Haulotte Group SA	32
2.2.2 Participation	32
2.2.3 Intéressement	32
2.3 Organisation du travail	33
2.3.1 L'organisation du temps de travail au sein de Haulotte Group SA	33
2.3.2 L'absentéisme	33
2.4 Relations sociales	34
2.4.1 L'organisation du dialogue social	34
2.4.2 Le bilan des accords collectifs	34
2.5 Santé et sécurité	35
2.5.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail	35
2.5.2 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles	36
2.6 Formation	36
2.6.1 Orientations de la Formation	36
2.6.2 L'effort formation	37
2.7 Égalité de traitement	38
2.7.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes	38
2.7.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées	39
2.7.3 La politique de lutte contre les discriminations	39
2.7.4 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants	39
3 - Informations environnementales	40
3.1 Politique générale en matière environnementale	40
3.1.1 L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementale et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement ..	41
3.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement	41
3.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions	42
3.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours	42
3.2 Pollution et gestion des déchets	42
3.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement	43
3.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets	43
3.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité	45
3.2.4 La lutte contre le gaspillage alimentaire	45
3.3 Utilisation durable des ressources	45
3.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales ..	45
3.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation	46
3.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables	46
3.3.4 L'utilisation des sols	47
3.4 Changement climatique	48
3.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre	48
3.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique	48
3.4.3 L'économie circulaire	48
3.5 Protection de la biodiversité	48
3.5.1 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité	48

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

4 - Informations sociétales.....	49
4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales	49
4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines	50
4.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations	50
4.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat	50
4.3 Sous-traitance et fournisseurs	51
4.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux	51
4.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale	52
4.3.3 Loyauté des pratiques	52
4.3.4 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs	53
4.3.5 Les autres actions engagées, au titre du présent 3.3°, en faveur des droits de l'homme	53
PARTIE 6 : Rapport sur la gestion du groupe.....	54
1 - Présentation des comptes consolidés et méthodes d'évaluation	54
2 - Modifications apportées au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes	54
3 - Situation et évolution de l'activité du groupe au cours de l'exercice écoulé	54
4 - Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, notamment de leur situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires	54
5 - Description des principaux risques et incertitudes auxquels l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation est confronté	55
6 - Exposition des entreprises comprises dans la consolidation aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie	56
6.1 Risque de crédit	56
6.2 Risque de liquidité et de trésorerie	56
7 - Indications sur l'utilisation des instruments financiers par l'entreprise, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes ou profits	57
7.1 Risque de change	57
7.2 Risque de taux	57
8 - Situation prévisible et perspectives d'avenir du Groupe	58
9 - Événements importants survenus entre la date d'arrêté des comptes consolidés et la date à laquelle ils ont été établis	58
10 - Activité du groupe en matière de recherche et de développement	58
Annexe 1 - Tableau des résultats de la société au cours des cinq derniers exercices	59
Annexe 2 - Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le conseil d'administration	60
1 - Gouvernement d'entreprise.....	60
1.1 Composition du conseil et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein	60
1.1.1 Choix du code de gouvernement d'entreprise	60
1.1.2 Composition du conseil d'administration	61
1.1.3 Mode d'exercice de la direction générale	62
1.1.4 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes	62
1.1.5 Administrateurs indépendants	62
1.1.6 Durée des mandats	62
1.1.7 Règles de déontologie	63
1.1.8 Revue des conflits d'intérêt connus	63
1.1.9 Choix des membres du conseil d'administration	63
1.1.10 Missions du conseil d'administration	64
1.1.11 Évaluation des travaux et du fonctionnement du conseil	64
1.1.12 Mise en place de comités	64
1.1.12.1 Comité d'audit	64
1.1.12.2 Composition	64
1.1.12.3 Réunions du comité d'audit	64

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration	64
1.2.1 Modalités de convocation	65
1.2.2 Modalités de remise des documents et informations nécessaires à la prise de décision	65
1.2.3 Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017	65
1.3 Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général	66
1.4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale	66
2 - Liste des mandats et fonctions exercés dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017	67
3 - Rémunérations des mandataires sociaux versées durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 (article L.225-37-3 du Code de commerce)	68
4 - Rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et propositions de résolutions (articles L.225-37-2 et L.225-100 du Code de commerce)	74
4.1 Approbation de la politique de rémunération du président directeur général et du directeur général délégué au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018 (8 ^{ème} résolution)	74
4.2 Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au président directeur général et au directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017	74
5 - Conventions visées à l'article I. 225-37-4 2° du Code de commerce	76
6 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	76
6.1 Structure du capital	76
6.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce	77
6.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du code de commerce	77
6.4 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci	77
6.5 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions	77
6.6 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société	77
7 - Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2	78

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

PARTIE 1 : INFORMATIONS D'ORDRE ÉCONOMIQUE

1 - SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

HAULOTTE GROUP est l'un des leaders mondiaux sur le marché de la nacelle élévatrice automotrice de personnes, en tant que constructeur généraliste, présent sur les principales familles de produits (nacelles télescopiques, articulées, ciseaux, mâts verticaux) et en tant que vendeur sur les cinq continents.

Le chiffre d'affaires de la Société a progressé de 13 % en 2017.

Le dynamisme commercial de la zone Europe se confirme sur la grande majorité des marchés. La zone Asie-Pacifique clôt l'exercice avec une croissance de son chiffre d'affaires grâce à un net rebond de ses ventes au 4^{ème} trimestre au Moyen-Orient et en Asie. En Amérique du Nord, les ventes de nacelles ont progressé sur la période, confirmant le renforcement de la position du groupe sur ce marché. Enfin, malgré un marché mexicain en fort recul, les ventes en Amérique Latine progressent également, signe d'une amélioration des autres marchés.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 soumis à l'approbation de l'assemblée générale statuant en matière ordinaire, est le trente-troisième exercice depuis la création de la Société.

2 - PROGRÈS RÉALISÉS ET DIFFICULTÉS RENCONTRÉES

Malgré la hausse des cours de matières premières et des tensions naissantes sur la disponibilité des composants, Haulotte Group SA est parvenue à améliorer son résultat d'exploitation. La forte croissance des volumes, l'amélioration de son mix de ventes ainsi que le renforcement de sa proposition de valeur sont les principaux facteurs de cette amélioration.

Cette bonne performance opérationnelle a été contrebalancée par l'évolution négative de la parité Euro Dollar et des provisions pour risques.

3 - PRÉSENTATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION – RÉSULTATS DES ACTIVITÉS DE LA SOCIÉTÉ

3.1 Présentation des états financiers sociaux

Les comptes sociaux de la société **HAULOTTE GROUP** SA, pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, sont résumés dans le tableau ci-dessous (chiffres en milliers d'euros) :

RÉSULTATS En milliers d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016	Variation en %
Chiffres d'affaires	244 466	215 588	+13,39%
Résultat d'exploitation	(108)	(10 358)	+98,96%
Résultat financier	15 928	4 972	+94,93%
Résultat exceptionnel	(9 339)	73	N/A
Bénéfice (ou perte)	9 283	(2 977)	N/A

Vous trouverez dans l'annexe des comptes annuels toutes explications complémentaires.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

3.2 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes

Nous vous indiquons que les comptes annuels ont été établis dans les mêmes formes et selon les mêmes méthodes que les exercices précédents.

L'évolution des principes est présentée dans le résumé des principales méthodes comptables de la note 2 de l'annexe aux comptes sociaux.

3.3 Analyse des résultats sociaux

Le chiffre d'affaires 2017 d'**HAULOTTE GROUP** SA est en hausse de 13% par rapport à l'exercice précédent.

L'amélioration de la marge nette en 2017, telle que suivie dans nos reportings, et une bonne maîtrise de nos frais de structure permettent d'atteindre un résultat opérationnel à l'équilibre (en nette progression par rapport à 2016).

Le résultat financier est nettement positif, notamment par l'effet de reprises de provision sur les comptes courants de certaines de nos filiales compte tenu de l'amélioration de leur situation nette.

La liquidation de notre filiale Haulotte Cantabria, qui était en sommeil, a conduit à un impact de 6 M€ de profit financier et 6 M€ de perte exceptionnelle.

Le résultat net de l'année s'établit ainsi à un bénéfice de 9,3 M€.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-102 du Code de Commerce, le présent rapport comporte en annexe un tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des cinq derniers exercices.

4 - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA SOCIÉTÉ, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITÉ DES AFFAIRES

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-avant et 6.2 et 7 ci-après.

5 - ANALYSE DES INDICATEURS CLÉS DE PERFORMANCE DE NATURE FINANCIÈRE ET NON FINANCIÈRE AYANT TRAIT À L'ACTIVITÉ SPÉCIFIQUE DE L'ENTREPRISE, NOTAMMENT INFORMATIONS RELATIVES AUX QUESTIONS D'ENVIRONNEMENT ET DE PERSONNEL

Nous vous prions de bien vouloir vous reporter aux paragraphes 1, 2 et 3 ci-avant et à la partie 7 ci-après du présent rapport.

6 - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIÉTÉ EST CONFRONTÉE - EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE -INFORMATIONS SUR LES RISQUES DE MARCHE

Conformément aux dispositions de l'article L225-100 du Code de commerce, vous trouverez ci-après une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

6.1 Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

La Société ayant externalisé en grande partie sa production, le principal risque réside dans la capacité d'approvisionnement de ses fournisseurs. La diversification des fournisseurs, largement entreprise depuis plusieurs années, doit continuer pour éviter les ruptures d'approvisionnement. Un suivi de la situation financière des fournisseurs les plus sensibles a été mis en place depuis plusieurs exercices et des mesures spécifiques ont été prises pour sécuriser l'adaptation permanente du modèle industriel aux demandes du marché.

Le second risque significatif est le risque de marché. La visibilité étant limitée, la vigilance doit rester de mise du fait d'un environnement économique et politique global qui montre toujours des signes d'incertitude.

Le troisième risque significatif est la sensibilité des ventes aux restrictions de crédit sur les marchés financiers. **HAULOTTE GROUP** propose à ses clients des solutions de financements via un organisme de financement ou pour une partie non significative de ses ventes, un financement direct, en maintenant un niveau de risque raisonnable.

6.2 Exposition de la Société aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie

L'essentiel des ventes de la Société est réalisé auprès de son réseau de filiales de distribution. En dépit d'une forte pression concurrentielle, les filiales de distribution de la Société ont réussi à maintenir le niveau de leur prix de vente sur les produits neufs.

En septembre 2014, le Groupe a conclu un contrat de crédit syndiqué, d'une durée de 3,5 ans avec option d'1,5 ans complémentaires, lui octroyant une ligne de refinancement à moyen terme de 18 000 K€, une ligne de crédit revolving d'un montant de 52 000 K€ et une ligne de découvert de 20 000 K€. Le Groupe Haulotte a souhaité activer cette option de prolongation et renégocier certaines clauses du contrat. Ces demandes ont été acceptées par les Banques du pool, donnant lieu à la signature d'un nouvel avenant le 10 mars 2017 intégrant :

- la prolongation comme convenu initialement au contrat des échéances de revolving et de découvert au 30 septembre 2019 ;
- la prolongation de la ligne de refinancement devenu remboursable in fine, au 30 septembre 2019 ;
- les taux d'intérêt variables restent indéxés sur l'Euribor pour les lignes de refinancement et de revolving, et sur l'Eonia sur la ligne de découvert ;
- les ratios à respecter dans le cadre du contrat restent les mêmes : ils sont mesurés semestriellement sur la base des comptes consolidés arrêtés au 30 juin et au 31 décembre de chaque année et basés sur des agrégats issus des états financiers, tels que l'EBITDA, les capitaux propres, la dette nette du Groupe entre autres ;
- en contrepartie de ce contrat de crédit syndiqué, les engagements consentis au pool bancaire ne varient pas.

Ainsi, les niveaux de trésorerie disponible et de lignes de crédit ouvertes et disponibles au 31 décembre 2017, rapprochés des prévisions de trésorerie liées à l'activité pour les premiers mois de l'exercice 2018 ne posent pas question.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

7 - INFORMATION SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET SUR LES OBJECTIFS ET LA POLITIQUE DE LA SOCIÉTÉ EN MATIERE DE GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La Société a recours à des ventes à terme de devises (principalement en USD et GBP).

La Société n'a pas une politique de recours systématique à des instruments de couverture des risques de taux ou de change.

Des opérations sont néanmoins réalisées en fonction des opportunités du marché. Ces opérations s'inscrivent toutefois dans une logique de couverture d'actifs ou passifs existants, et non dans une logique de spéculation.

8 - SITUATION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'activité commerciale bien orientée sur l'ensemble des marchés et l'allongement du carnet de commandes devraient permettre **HAULOTTE GROUP SA** d'afficher une croissance de son activité voisine des 8 % en 2018.

Compte tenu de la volonté de développement du groupe dans le cadre de son nouveau plan stratégique, l'accent est mis pour 2018 sur les ressources nécessaires à cette évolution, notamment au niveau des frais de recherche et développement. Dans cette optique, les frais fixes vont logiquement augmenter tant au sein d'Haulotte Group SA que de ses filiales. Ces actions et investissements devraient donc conduire à dégrader temporairement le niveau de marge nette d'**HAULOTTE GROUP SA** et son résultat opérationnel pour 2018, afin de permettre une hausse certaine du chiffre d'affaires dès 2018 et pour les années suivantes, dans un environnement de marché toujours porteur.

Nous attendons par ailleurs un résultat financier positif d'environ 14 M€, lié partiellement à des reprises sur dépréciation de comptes courants filiales.

Compte tenu de ces éléments, le résultat net devrait être nettement positif en 2018.

9 - ÉVÈNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE ET LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS

Nous vous indiquons qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation de l'entreprise n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les efforts de la Société en matière de Recherche et Développement ont continué au cours de l'exercice 2017.

Notons le lancement en 2016 d'un nouveau chariot, le 5210, et un nouveau mât, le Star 6. Au cours de l'année 2017, un nouveau modèle de nacelle articulée, la HA26 RTJ et un nouveau modèle de nacelle télescopique, la HT28 RTJ, ont été commercialisés.

En parallèle, la Société approfondit ses recherches afin d'optimiser la sécurité des opérateurs.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Toutes ces innovations et améliorations ont été conçues par les bureaux d'étude de la Société en étroite collaboration avec un panel de clients.

Ces efforts ont comme objectif à moyen terme de permettre l'accélération du lancement de nouvelles machines ou du renouvellement des gammes de produits dans les années à venir.

Les frais de recherche et développement se sont élevés au titre de l'exercice 2017 à 11 547 K€.

11 - DÉCOMPOSITION DES DETTES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS DE LA SOCIÉTÉ PAR DATE D'ECHEANCE

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 alinéa 1 du Code de commerce, vous trouverez ci-dessous les informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs et des clients de la Société au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Dettes fournisseurs	Articles D.441 I.-1* : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ de 60 jours	
(A) Tranche de retard de paiement				
Nombre de factures concernées	774	2		776
Montant total des factures concernées	327 877	6 311		334 188
% du montant total des achats HT de l'exercice	0,16%	0,00%	0,00%	210 296 081
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes litigieuses				
Nombre de factures fournisseurs en litiges		1 485		
Nombre total de factures filiales ayant une dette de nature de comptes courant		228		
Montant des factures fournisseurs en litiges		3 132 086		
Montant des factures filiales ayant une dette de nature de comptes courant		2 421 241		

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Créances clients	Articles D.441 I.-1* : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu			Total
	1 à 30 jours	31 à 60 jours	+ de 60 jours	
(A) Tranche de retard de paiement				
Nombre de factures concernées	40	48	104	192
Montant total des factures concernées	154 013	238 237	1 737 492	2 129 742
% du chiffre d'affaire HT de l'exercice	0,06%	0,10%	0,71%	244 466 351
(B) Factures exclues du (A) relatives a des créances litigieuses et filiales				
Nombre de factures clients douteux		235		
Nombre total de factures filiales ayant une créance de nature de comptes courant		4 699		
Montant des factures clients douteux		3 370 124		
Montant des factures filiales ayant une créance de nature de comptes courant		49 662 585		

12 - PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ RELATIVES À L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

A. Objectifs de la Société en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la Société ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements du personnel, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la Société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la Société et de ses filiales.

L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et de ses filiales et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier (risques opérationnels, financiers, de conformité ou autre).

Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

B. Descriptif synthétique des procédures mises en place

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne et de gestion des risques au niveau de la Société

Chaque direction, au siège et en filiale, est responsable de la mise en place et du contrôle des procédures de contrôle interne.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Ces procédures de contrôle interne sont placées sous la responsabilité de la Direction financière et du Secrétariat général du Groupe qui en assurent la rédaction et la promotion et veillent à leur cohérence et leur bon fonctionnement. Il existe un socle de procédures internes écrites disponibles sous l'intranet de la Société.

Ainsi, les différents acteurs du contrôle interne au sein du Groupe sont :

- La direction financière (avec le département Consolidation et Reporting, le département Contrôle de Gestion, le département Credit Management et le département de l'Audit Interne) ;
- le Secrétariat Général (avec la direction juridique, le service ressources humaines et le DID) ;
- la direction industrielle (avec le service Qualité).

b) Présentation des informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société

La Direction Financière :

• L'audit interne

À la suite d'une mission de cartographie de ses risques, le comité exécutif (Comex) du Groupe a créé un département d'Audit Interne dont les principales missions visent à :

- réduire les risques liés à l'activité,
- mettre en place un reporting à la Direction des faits constatés,
- sensibiliser les entités et départements Haulotte sur l'importance du respect des procédures,
- obtenir des plans d'actions de la part des entités audités pour leur mise en conformité,
- s'assurer de la mise en œuvre des plans d'action proposés par les audités et l'obtention du résultat attendu,
- améliorer et faire évoluer les procédures en tenant compte des constats lors des missions d'audit.

• Le département Contrôle de gestion se compose de deux pôles :

- un pôle contrôle de gestion industriel représenté sur chaque site de production et pour les fonctions R&D, achats et qualité par une équipe dédiée au siège ;
- un pôle contrôle de gestion des filiales de distribution, piloté depuis le siège et représenté par un contrôleur local dans les principales filiales, qui assure le suivi financier des différentes filiales de distribution et de services du Groupe. En complément le contrôleur financier de la zone est l'intermédiaire entre le Groupe et les contrôleurs de chaque filiale de sa zone. Ce pôle assume aussi le contrôle de gestion des fonctions support et location.

Ces équipes contribuent à la mise en œuvre du contrôle interne en :

- veillant à la sécurisation des actifs, notamment par les procédures d'inventaire,
- veillant et aidant à la diffusion des règles comptables et de gestion du groupe,
- veillant à ce que les dépenses soient réalisées dans le cadre du budget défini au début de chaque exercice et dans le cadre des règles d'engagements et de délégations définies par le Groupe.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

- **Le département Cash Management** qui gère les activités suivantes

- la trésorerie,
- le credit management.

Concernant la trésorerie, ce département est en charge des relations avec les banques et des opérations d'équilibrage bancaire, de la gestion de la trésorerie multidevises, de la gestion du risque de taux, de l'optimisation des flux et du suivi du budget de trésorerie.

Pour le credit management, le département :

- s'assure de la correcte application des principes définis en matière de gestion des risques clients et contrôle l'exposition des principaux clients du Groupe. Pour ce faire, il vérifie l'évolution du poste clients sur toutes les filiales, contrôle les niveaux d'encours et procède au rapprochement du budget de trésorerie avec les encours client des filiales,
- organise le recouvrement, suit les encours de financement et consolide l'ensemble des engagements financiers du Groupe.

- **Le département Consolidation et Reporting** qui se charge de la production des comptes consolidés annuels et semestriels, ainsi que des reportings mensuels.

Ce département accompagne les responsables financiers locaux dans les procédures de reporting et effectue par ailleurs un certain nombre de visites dans les filiales pour s'assurer de leur correcte application.

- **Le département Comptabilité Groupe** est en charge de la comptabilité d'Haulotte Groupe SA. Il a aussi la responsabilité d'animer et de gérer la politique fiscale au niveau Groupe.
- La direction financière a élaboré des **procédures écrites** sur les principaux sujets et flux au sein du groupe. Celles-ci sont diffusées à l'ensemble des interlocuteurs financiers du siège et des filiales et régulièrement mises à jour.

Le Secrétariat Général :

- **La Direction Juridique du Groupe**

La société, consciente des enjeux importants portés par le service juridique, a décidé de faire évoluer cette fonction et de se doter d'une Direction Juridique à l'instar des autres activités de l'entreprise.

La Direction juridique continue de participer aux réunions des « Safety Committees » qui se tiennent régulièrement (tous les deux mois, et plus si nécessaire) et rassemblent les acteurs concernés par la bonne gestion du suivi technique et juridique des incidents et accidents dont le Groupe a connaissance et dans la survenance desquels la présence d'un de nos produits est constatée.

La Direction juridique participe aux différentes réunions du « comité de propriété intellectuelle » qui rassemblent également la direction industrielle, le secrétariat général, la direction marketing et le responsable propriété intellectuelle du Groupe. Ces réunions ponctuelles permettent d'assurer le suivi des dépôts et contentieux liés à la propriété intellectuelle sur l'ensemble du Groupe. Elles permettent également d'alerter les différents participants sur l'existence d'antériorité de certains Droits.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Par ailleurs, La Direction juridique continue toujours d'organiser des actions de formation ponctuelles, afin de sensibiliser les équipes aux enjeux juridiques (relations commerciales, obligations contractuelles, propriété intellectuelle...).

Plusieurs actions de communications internes sont mises en place par La Direction juridique, en collaboration avec les équipes financières, de communication et la DID, afin d'informer et alerter les collaborateurs sur les risques de fraude à l'ingénierie sociale et de lutter contre cette dernière.

La Direction juridique collabore avec l'ensemble des services concernés sur les questions d'ordre juridique, et apporte son soutien au département d'Audit Interne.

Par ailleurs, la Direction juridique participe régulièrement aux réunions organisées par Middlenext, afin d'échanger et de discuter des évolutions législatives et réglementaires concernant les sociétés cotées et des nouvelles obligations incomptant ainsi à la Société. Elle est également impliquée dans les réunions de travail organisées par les organisations professionnelles de son secteur d'activité (FIM, CISMA).

• **Le service Ressources Humaines** avec un service central et des représentations sur chaque site de production

- La charte Sécurité visant à améliorer la sécurité humaine de ses collaborateurs au quotidien, qui avait été lancée en France, a été élargie à plusieurs autres pays dans lesquels le Groupe est présent, afin de renforcer le contrôle dans son domaine. Dans cette optique, les challenges sécurité ont été renouvelés.

- La procédure Recrutement mise en place continue à s'appliquer.

- Ce service a assuré la promotion de la Procédure Management Group, socle des règles essentielles du Groupe en matière de RH, Finance, Juridique et Assurance.

- En matière de gestion des risques, ont été mis en place des country review et people review. Ces « review » ont pour but de renforcer les liens et favoriser les échanges entre les équipes du siège et les filiales ainsi que les sites de production et donnent également un éclairage sur le climat social.

- La « country review » a pour finalité la présentation par chacune des filiales notamment de leur organisation, modes de fonctionnement et des « Key Performance Indicator » des différents services.

- La « people review » permet de faire un point par les échanges avec les hiérarchies des rangs +1 et +2 avec les Ressources Humaines pour chacun de leurs collaborateurs.

- Afin d'assurer une vision encore plus exhaustive des ressources, le département RH déploie un outil de GPEC incluant l'ensemble des collaborateurs du Groupe. La première étape avec un déploiement en France est réalisée en 2017, et le déploiement international sur des sites parlant anglais est planifié pour 2018.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

• Le Digital & Information Department (DID)

En 2017, le DID a mis en place un système d'authentification unifié (SSO) sur lequel il a rattaché des premières applications : mail, Sharepoint Online, Skype, Foerderis et proxy-web.

Par ailleurs, le DID continue de définir les politiques de sécurité visant notamment à protéger les accès aux systèmes et à ne permettre des accès qu'à des personnes nommément identifiées, sécuriser les impressions et les échanges d'information : un Plan de Sécurité du Système d'Information (PSSI), une nouvelle charte informatique, et des communications ciblées (« bonnes pratiques ») auprès des utilisateurs sont en cours d'élaboration.

Le DID continue de participer activement au groupe de travail pour la lutte contre la fraude et l'escroquerie (gestion des emails frauduleux, des fraudes au président..) : ainsi de nombreuses tentatives d'escroquerie ont été évitées au cours de l'année 2017.

La Direction Industrielle :

La fonction Qualité du groupe est composée d'un Directeur qualité, d'un responsable qualité corporate, de quatre ingénieurs qualité projet, et d'un coordinateur système qualité et environnement.

Chaque division industrielle (site de production) a son propre service qualité animé par un responsable qualité de site (division) avec plusieurs fonctions représentées : qualité client (SAV), assurance qualité produit, qualité process peinture et montage, fournisseur et d'un coordinateur environnement.

Le département qualité a renforcé l'approche « satisfaction client » à travers :

- le déploiement et la standardisation de l'approche processus dans l'entreprise,
- l'implémentation de l'amélioration continue via des chantiers de fiabilisation et vieillissement,
- les outils de levée de risque aux niveaux de tous les nouveaux projets afin de fiabiliser nos sorties produits.
- Une démarche de suivi et de qualification fournisseur orienté QFCD ainsi que l'intégration d'une nouvelle fonction « Management des Risques Fournisseurs ».

c) Risques liés à l'élaboration de l'information financière et comptable

La responsabilité de la production des comptes semestriels et annuels consolidés incombe au département Consolidation, sous le contrôle du Directeur Financier Groupe et de la Direction Générale.

Ce département est garant de la qualité des clôtures comptables mensuelles des différentes sociétés du Groupe, gérées, selon le cas, par les services comptables locaux ou par des experts comptables pour le cas des filiales de petite taille, et de leur retraitement selon les normes IFRS en vigueur.

L'homogénéité des principes comptables du Groupe est assurée par le Département consolidation qui est responsable du suivi des évolutions de normes.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Les principes comptables les plus importants, notamment ceux qui peuvent avoir un impact significatif sur les comptes du Groupe, ont été édités et diffusés dans l'ensemble des filiales. Il s'agit des normes en matière de comptabilisation des financements, reconnaissance du chiffre d'affaires, perte de valeur ou non recouvrement de créances clients, provisions sur stocks, règles d'amortissement des actifs immobilisés.

En fonction des réglementations locales, l'information financière et comptable est vérifiée par des auditeurs locaux. Les co-commissaires aux comptes du groupe vérifient les comptes consolidés en s'appuyant sur les auditeurs locaux ou en diligentant leurs propres missions d'audit si nécessaire.

L'information financière et comptable est enfin arrêtée par le conseil d'administration semestriellement et annuellement, après avoir été présentée au conseil d'administration réuni en formation de comité d'Audit.

Le conseil d'administration remplit également les attributions du Comité d'Audit. Il s'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques en matière financière, outre le suivi du processus d'élaboration de l'information financière. Il rend compte de sa mission au conseil d'administration.

L'ensemble du processus d'élaboration et de traitement de l'information financière et comptable décrit ci-dessus tend ainsi à gérer et limiter les risques en la matière.

13 - ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L.621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULE

En application de l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier et 223-22 à 223-26 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société a eu communication des opérations de cession, de souscription ou d'échanges d'actions de la Société suivantes, au cours de l'exercice écoulé :

Personnes concernées	Nature de l'opération	Nombre d'opération	Mois de l'opération	Volume	Prix moyen en euros	Montant de l'opération en euros
Patrice Métairie directeur de l'industrie	Cession	6	Janvier 2017	977	14,90	14 900
	Acquisition	1	Mars 2017	1 100	13,00	14 300

14 - EXPOSÉ DE LA REVUE ANNUELLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES CONVENTIONS RÈGLEMENTÉES DONT L'EFFET PERDURE DANS LE TEMPS ET DE SES CONCLUSIONS

Conformément à la proposition n°27 de la recommandation AMF 2012-05, nous portons à votre connaissance les conclusions de la réunion du conseil d'administration en date du 13 mars 2018 relatives à l'examen annuel réalisé conformément à l'article L.225-40-1 du Code de commerce des conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce.

Lors de sa réunion en date du 13 mars 2018, le Conseil d'administration a procédé au réexamen desdites conventions. Après avoir évalué que ces conventions répondaient toujours aux critères qui l'avaient conduit à donner son accord initial, le Conseil d'administration, à l'unanimité, a maintenu son autorisation.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

15 - INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS EFFECTUÉES PAR LA SOCIÉTÉ SUR SES PROPRES ACTIONS

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la Société du 30 mai 2017 a autorisé le conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour une durée de dix-huit mois à compter de l'assemblée générale, à acquérir ou faire acquérir, des actions de la Société dans les conditions prévues aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce.

En application de l'article L.225-211 alinéa 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société a réalisé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les opérations suivantes sur ses propres actions :

Nombre d'actions achetées au cours de l'exercice 2017	248 048
Cours moyen d'achat des actions au titre de l'exercice 2017	14,89
Frais de négociation	N/A
Nombre d'actions vendues au cours de l'exercice	282 380
Cours moyen des ventes des actions au titre de l'exercice	15,09
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice	0
Nombre d'actions propres inscrites au nom de la Société au 31 décembre 2017	1 777 898
Pourcentage de capital auto-détenu au 31 décembre 2017	5,67%
Valeur nette comptable des actions propres au 31 décembre 2017	14 421 900
Valeur nominale des actions propres au 31 décembre 2017	231 127
Valeur de marché des actions propres au 31 décembre 2017 (cours de 16,13€ à cette date)	28 677 495

La répartition par objectifs des actions propres au 31 décembre 2017 est la suivante :

Objectifs de rachat	Nombre d'actions
Assurer la liquidité des actions de la Société dans le cadre d'un contrat de liquidité avec un prestataire de services d'investissement, conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers	79 493
Satisfaire aux obligations découlant des programmes d'options sur actions, ou autres allocations d'actions, aux salariés ou aux membres des organes d'administration ou de gestion de la Société ou des sociétés qui lui sont liées	
Satisfaire aux obligations découlant de titres de créance qui sont échangeables en titres de propriété	
Conserver les actions et les remettre ultérieurement en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, fusion, scission ou apport dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers	1 629 558
Annuler tout ou partie des actions ainsi rachetées	68 847
TOTAL	1 777 898

Aucune réallocation des actions de la Société à d'autres finalités ou objectifs n'a été réalisée.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

PARTIE 2 : INFORMATIONS RELATIVES AUX DIRIGEANTS SOCIAUX

1 - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DES FILIALES ET DES SOCIÉTÉS CONTRÔLÉES

Conformément aux dispositions des articles L.233-6 al. 2 et R.225-102 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de l'activité et des résultats des filiales de la Société et des sociétés qu'elle contrôle :

A la date de la clôture, HAULOTTE GROUP contrôle 36 sociétés, dont l'activité est résumée ci-après (en milliers d'euros) :

Entités	% de détention	CA 2017 en milliers d'euros	CA 2016 en milliers d'euros	Bénéfice / (Perte) 2017 en milliers d'euros	Bénéfice / (Perte) 2016 en milliers d'euros
Haulotte France Sarl.	99,99%	75 571	59 849	1 340	1 053
Haulotte Services France Sarl	100% détenue par HAULOTTE FRANCE SARL	-	-	-	-
Telescopelle SAS	100%	104	104	55	55
Haulotte Access Equipment Manufacturing (changzhou) co. Ltd	100%	26 478	25 895	1 929	2 131
Haulotte Argentina SA	100%	11 650	8 694	143	(508)
Haulotte Arges SRL	100%	107 507	89 820	11 335	9 299
Haulotte Australia Pty Ltd	100%	38 833	31 136	1 859	1 478
Haulotte Do Brazil Ltda	99,98%	4 443	5 715	(1 658)	4 044
Haulotte Hubarbeitsbuhnen GmbH	100%	44 809	46 195	1 607	1 171
Haulotte Iberica S.L	98,71%	34 256	21 760	2 689	(1 135)
Haulotte Italia S.R.L.	99%	29 369	22 204	794	373
Haulotte Mexico SA de CV ⁽²⁾	99,99%	9 073	11 401	626	395
Haulotte Middle East Fze	100%	10 940	11 934	994	706
Haulotte Netherlands B.V	100%	13 285	10 403	381	610
Haulotte Polska Sp Zoo	100%	13 617	11 966	1 157	737
Haulotte Scandinavia AB	100%	27 242	22 262	796	660
Haulotte Singapore Ltd	100%	18 683	16 276	980	891
Haulotte Trading (Shanghai) Co Ltd	100%	8 489	12 564	(737)	(2 324)
Haulotte UK Ltd	100%	16 008	23 647	344	(95)
Haulotte US Inc	100%	54 103	45 056	(3 445)	3 068
Haulotte Vostok OOO	100%	18 685	15 045	440	1 296
Horizon High Reach Limited	100%	8 175	8 521	1 399	2 032
Levanor Maquinaria de Elevacion SA	91%	-	-	(21)	(37)

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Mundielevacao, Aluger e Transporte de Plataformas Lda	90% par LEVANOR	-	-	21	(4)
NO.VE. Srl	100%	9 710	8 413	-	5
N.D.U maquinaria y plataformas elevadoras, S.L	100% par HAULOTTE IBERICA SL	-	-	-	10
Equipro / Bil-Jax ⁽¹⁾	100% par HAULOTTE US Inc.	57 544	60 532	(472)	2 816
Haulotte Chile SPA	100 %	-	-	-	-
Horizon High Reach Chile SPA	100%	5 910	4 169	902	963
Haulotte India Private Ltd	99,99%	9	8	29	17
Acarlar Dis Ticaret Ve Makina Sanayi A.s.	50%	23 943	21 495	2 278	1 921

⁽¹⁾ Incluant les sociétés suivantes : BIL-Jax Inc, Equipro Inc., Bil-Jax Service Inc, Seaway Scaffold and Equipment Inc. et Scaffold Design and Erection Inc.

⁽²⁾ Incluant la société Haulotte Service SA de CV.

Nous vous indiquons que deux sociétés du Groupe ont été liquidées :

- la société Haulotte Cantabria, société détenue à 99,996% par Haulotte Group et à 0,004% par Haulotte Iberica a été liquidée le 22 décembre 2017,
- la société Haulotte Portugal Plataformas De Elavacao Uniperssoal Lda, société détenue à 100% par la société Haulotte Ibérica, a été liquidée le 28 décembre 2017.

2 - PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES OU PRISES DE CONTRÔLE

Conformément aux articles L.233-6 alinéa 1 et L.247-1, I-1° du Code de commerce, nous vous indiquons que la Société n'a pris aucune participation, au cours de l'exercice écoulé, dans une autre société ayant son siège social sur le territoire de la République française représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital ou des droits de vote aux assemblées générales de cette société ou de la prise de contrôle d'une telle société.

Par ailleurs, nous vous précisons que la Société n'a procédé à aucune cession de l'une de ses participations.

3 - ALIÉNATIONS D'ACTIONS INTERVENUES POUR REGULARISER LES PARTICIPATIONS CROISÉES

Conformément à l'article R.233-19, al 2 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas eu à procéder à des aliénations d'actions en vue de mettre fin aux participations croisées prohibées par les articles L.233-29 et L.233-30 du Code de commerce.

4 - AUTOCONTÔLE

Conformément à l'article L.233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune société contrôlée directement ou indirectement par la Société ne détient d'actions d'autocontrôle.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

5 - LISTE DES SUCCURSALES EXISTANTES

Conformément à l'article L.232-1, II du Code de commerce, il est rappelé la liste des succursales existantes à ce-jour :

Adresse	Commune
Quartier Serve Bourdon	Lorette (42)
Rue d'Harfleur	Le Creusot (71)
104 rue de Courcelles	Reims (51)

PARTIE 3 : INFORMATIONS SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL

1 - MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE DANS LA COMPOSITION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

Néant.

2 - IDENTITÉ DES TITULAIRES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après l'identité des actionnaires détenant directement ou indirectement plus de 5%, de 10%, de 15%, de 20%, de 25%, de 30%, de 33%, de 50%, de 66% et de 90% ou de 95% du capital social ou des droits de vote à la date de clôture de l'exercice, à savoir le 31 décembre 2017, ainsi que les modifications éventuelles intervenues au cours de l'exercice :

Seuils	Nom de l'actionnaire	Pourcentage de détention	
		Capital	Droits de vote
De 5% à 10%			
De 10% à 15%			
De 15% à 20%			
De 20% à 25%			
De 25% à 33% 1/3			
De 33% 1/3 à 50%			
De 50% à 66% 2/3	SOLEM SAS ⁽¹⁾	54,40%	70,05 %
De 66% 2/3 à 90%			
De 90% à 95%			
Plus de 95%			

⁽¹⁾ Sur la base d'un capital composé de 31 371 274 actions représentant 48 725 623 droits de vote théoriques.

« Par courrier reçu le 20 mars 2017, la société Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 15 mars 2017, le seuil de 5% du capital de la société HAULOTTE GROUP et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 488 521 actions HAULOTTE GROUP représentant autant droits de vote, soit 4,74% du capital et 3,05% des droits de vote de cette société ⁽²⁾.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions HAULOTTE GROUP sur le marché. »

« Par courrier en date du 1^{er} juin 2017, la société AXA Investment Managers (Tour Majunga, La Défense 9 - 6, place de la Pyramide – 92800 Puteaux), dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille, a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1% du capital de la société HAULOTTE GROUP le 22 mai 2017, et détenir 329 453 actions et droits de vote de la société, représentant 1,05% du capital et 0,68 % des droits de vote de ladite société. »

« Par courrier en date du 07 septembre 2017, la société Norges Bank Investment Management (Bankplassen 2, P.O Box 1179 Sentrum - NO-0107 Oslo), a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil statutaire de 1% du capital de la société HAULOTTE GROUP le 06 septembre 2017, et détenir 316 210 actions, représentant 1,01% du capital de ladite société. »

« Par courrier en date du 20 novembre 2017, la société AXA Investment Managers (Tour Majunga, La Défense 9 - 6, place de la Pyramide - 92800 Puteaux), dans le cadre de ses activités de gestion de portefeuille, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil statutaire de 1% du capital de la société HAULOTTE GROUP le 16 novembre 2017, et détenir 306 189 actions et droits de vote de la société, représentant 0,98% du capital et 0,63 % des droits de vote de ladite société. »

3 - PARTICIPATION DES SALARIÉS AU CAPITAL DE L'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune action n'est détenue par le personnel de la Société et par le personnel des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L.225-180 dans le cadre d'un plan épargne d'entreprise prévu par les articles L.443-1 à L.443-9 du Code du Travail, et par les salariés et anciens salariés dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n°88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances. Sont également prises en compte les actions nominatives détenues directement par les salariés en application des articles L.225-187 et L.225-196 du présent Code, dans leur rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de la loi n°2001-152 du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, de l'article L.225-197-1 du présent Code, de l'article L.3324-10 du Code du travail, de l'article 31-2 de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 relative à la gouvernance et aux opérations sur le capital des sociétés à participation publique et de l'article 11 de la loi n° 86-912 du 6 août 1986 relative aux modalités des privatisations, dans sa rédaction antérieure à l'entrée en vigueur de l'ordonnance n° 2014-948 du 20 août 2014 précitée.

4 - OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D'ACTIONS ET ATTRIBUTIONS GRATUITES D'ACTIONS

Nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie au bénéfice des salariés de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions de la Société au bénéfice des salariés n'a été effectuée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

5 - ÉVOLUTION ET SITUATION BOURSIÈRE DE LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 2017, le capital de la Société est composé de 31 371 274 actions.

La capitalisation boursière au 31 décembre 2017 est de 506 M€.

Le volume des transactions, au cours de l'exercice, a été le suivant :

Date	Plus Haut Cours	Date du Plus Haut Cours	Plus Bas Cours	Date du Plus Bas Cours	Dernier Cours	Cours Moyen (ouv.)	Cours Moyen (clôtu.)	Nombre de titres échangés	Capitaux en séances millions d'euros	cotation
janv. 2017	15,20	31/01/17	13,98	02/01/17	15,05	14,724	14,731	355 563	5,25	22
févr. 2017	15,70	07/02/17	13,05	15/02/17	13,45	14,460	14,482	661 987	9,54	20
mars 2017	14,18	09/03/17	12,06	22/03/17	13,63	13,320	13,331	729 407	9,56	23
avr. 2017	13,80	04/04/17	12,56	18/04/17	13,60	13,312	13,305	326 963	4,33	18
mai 2017	15,34	30/05/17	13,49	02/05/17	15,20	14,542	14,609	691 736	10,06	22
juin 2017	16,18	16/06/17	14,90	30/06/17	14,94	15,536	15,533	522 645	8,12	22
juil. 2017	15,35	26/07/17	14,00	06/07/17	14,86	14,756	14,744	211 202	3,11	21
août 2017	15,23	01/08/17	14,23	11/08/17	15,07	14,845	14,858	192 326	2,87	23
sept. 2017	16,00	29/09/17	14,72	13/09/17	16,00	15,335	15,363	398 222	6,11	21
oct. 2017	17,52	06/10/17	15,39	19/10/17	15,65	16,294	16,305	665 614	10,90	22
nov. 2017	15,73	02/11/17	14,00	21/11/17	15,20	15,023	15,024	798 959	11,84	22
déc. 2017	16,35	19/12/17	14,92	01/12/17	16,13	15,880	15,956	514 487	8,15	19

Au cours de l'exercice écoulé, le cours le plus élevé atteint par l'action **HAULOTTE GROUP** est de 17,52 € (le 06 octobre 2017), alors que le cours le plus bas est de 12,06 € (le 22 mars 2017).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

PARTIE 4 : INFORMATIONS FISCALES

1 - DÉPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 87 900 €, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement visées à l'article 39,4 du Code Général des Impôts et que l'impôt correspondant s'élève à la somme de 29 297 €.

2 - DIVIDENDES DISTRIBUÉS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Dividendes mis en distribution (hors actions auto détenues)	Montant distribué éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2 du Code Général des Impôts	Montant distribué non éligible à la réfaction visée à l'article 158 3 2 du Code Général des Impôts
Exercice clos le 31 décembre 2016	6 506 408,92 €	6 506 408,92 €
Exercice clos le 31 décembre 2015	6 480 761,11 €	6 480 761,11 €
Exercice clos le 31 décembre 2014	6 465 923,20 €	6 465 923,20 €

PARTIE 5 : INFORMATIONS SOCIALES, ENVIRONNEMENTALES ET SOCIETALES

Conformément aux articles L225-102-1 alinéa 7 et R.225-105-2, II du Code de commerce, les informations sociales, sociétales et environnementales figurant au présent rapport ont fait l'objet d'une vérification, dans les conditions légales et réglementaires, par un organisme tiers indépendant, dont l'avis est joint au présent rapport.

Conformément à l'article R.225-105 du Code de commerce nous vous exposons ci-dessous les actions menées et les orientations prises par la Société et ses filiales pour prendre en compte les conséquences sociales, sociétales et environnementales de son activité et pour remplir ses engagements sociétaux en faveur du développement durable.

1 - LET'S DARE

Haulotte a souhaité renforcer l'engagement de ses collaborateurs pour faire face aux évolutions de marché auxquels notre Groupe doit savoir s'adapter.

Convaincu que chaque salarié joue un rôle clef dans la réussite du Groupe, un programme durable de « Change » a été mis en œuvre pour mettre les collaborateurs au cœur de la performance, à travers des chantiers liés à l'environnement de travail, au partage et à l'appropriation des valeurs, à l'accompagnement des managers mais aussi à l'harmonisation des bonnes pratiques RH qui ont été déployées dès 2017.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Ce programme, nommé « Let's Dare Together » (Oser ensemble), s'inscrit dans la vision globale du Groupe, ainsi définie :

« Oser ensemble devenir le promoteur de solutions de travail en hauteur les plus sûres et les plus valorisables, offrant ainsi l'expérience client la plus accomplie. »

Cette orientation implique plus de créativité, plus d'innovation, plus de responsabilisation, d'autonomie, de prise de risques et plus d'engagement de l'ensemble des acteurs de notre entreprise. Une nouvelle donne collaborative et participative s'appuyant sur la force de nos Valeurs.

1.1 Des Valeurs

Ces valeurs doivent guider nos actions au quotidien : partagées par tous, elles nous permettent de mieux travailler ensemble, de partager le même langage quelque soit notre pays ou service, de renforcer le collectif et la cohésion. Elles sont un moyen d'atteindre notre ambition :

« Respect et Confiance »

Car nous pensons que chaque personne est vraiment importante, parce que nous nous engageons à partager les informations pertinentes, que nos comportements et actes reflètent notre loyauté et intégrité et que nous encourageons et valorisons l'esprit d'équipe au sein de l'entreprise.

« Engagement et Responsabilité »

Car tous ensemble nous pouvons créer un environnement où « penser en dehors du cadre » et proposer des idées innovantes seront encouragés. Parce que nous apprenons de nos erreurs et en tirons les enseignements pour s'améliorer, que nous promouvons une approche collaborative où les engagements SMART sont alignés avec notre vision et que nous responsabilisons les personnes pour qu'elles réussissent dans la mise en œuvre de leurs contributions et devoirs.

« Rechercher l'excellence et la performance »

Car le travail d'équipe est le facteur clé de succès de la performance de notre organisation et que travailler ensemble nous permet de penser plus grand et plus haut pour créer des solutions innovantes, adaptées et dont nous sommes fiers.

1.2 Un programme de « Change Management » ambitieux

Pour que ces valeurs se traduisent en actes, un programme de changement a été mis en place et une Direction dédiée (« Empowerment ») a été créée pour conduire ce changement et intervenir en support des équipes au travers notamment de 4 chantiers initiés en 2017 :

**S'appuyer sur des valeurs partagées, connues et comprises de tous
La « Value Charter » (charte des valeurs)**

Cette « Charte des Valeurs » a pour objectif d'illustrer nos Valeurs en pratiques concrètes pour les rendre compréhensibles pour tous.

Engagée en Avril 2017, la démarche a consisté à faire se rencontrer 100 collaborateurs représentants tous les pays, services et statuts de l'entreprise au sein de 10 groupes de travail.

Le fruit de leur travail collaboratif a été validé en l'état par le COMEX en Juillet 2017. La démarche de déploiement et d'appropriation des valeurs s'est alors engagée auprès de l'ensemble des collaborateurs et se poursuivra sur 2018.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Développer un environnement de travail favorisant l'engagement de tous (« L'engagement Survey ») (enquête d'engagement)

Cette enquête avait 2 buts :

- Faire un état des lieux en recueillant auprès de l'ensemble des 1500 collaborateurs leurs perceptions des points fort et des axes d'amélioration de notre Groupe à travers 58 questions ;
- Identifier les points forts et les axes d'amélioration prioritaires, afin de travailler ensemble à conforter les premiers et faire progresser les derniers.

Engagée en février 2017, cette enquête a été un succès avec un taux de participation de plus de 92%. Les résultats après présentation et analyse ont été transformés en plus de 500 actions d'amélioration concrètes, issues des groupes de travail mis en place dans chaque entité et composée de collaborateurs volontaires venant des tous les services. L'avancement de mise en place des actions est suivi mensuellement.

Une nouvelle enquête interviendra en 2018 pour mesurer les progrès réalisés, et les nouveaux axes de progrès prioritaires.

Accompagner nos Managers, moteurs et facilitateurs du changement Le Management Program

Le Manager est clé dans un dispositif de changement. Il est donc nécessaire d'accompagner l'ensemble des managers hiérarchiques, fonctionnels, chefs de projets, etc. au travers de formations clefs sur nos valeurs, sur la communication, les postures managériales, la collaboration, etc. et ainsi partager le même langage, la même approche et les mêmes outils.

Un programme spécifique a été mis en œuvre et testé sur Novembre / Décembre auprès d'une population cible afin d'être déployé ensuite auprès de l'ensemble des managers du groupe.

Des politiques RH globales L'Harmonisation des pratiques RH

Se rendre attractif, accompagner les jeunes recrues dans leur parcours d'intégration, développer les compétences de l'ensemble de nos collaborateurs, favoriser leur mobilité, leurs évolutions de carrières et être attentif à leur environnement de travail au niveau Groupe nécessite de travailler les pratiques RH et leur harmonisation.

Le déploiement d'un outil RH commun a été mis en œuvre sur 2017 (couvrant 40% des effectifs). Il permet d'organiser les entretiens annuels, de donner accès aux emplois types, organigrammes, etc. et d'utiliser les informations recueillies pour faciliter les mobilités, gérer les carrières, les formations en local et Groupe, etc.

Cet outil sera déployé à l'international afin de couvrir 60% des effectifs du groupe. Des actions globales liées au process de recrutement, d'intégration, de mobilité et de gestion des compétences seront également renforcées au niveau du Groupe.

L'ensemble de ces programmes s'inscrivent en parfaite harmonie avec les politiques déjà menées depuis longtemps concernant notamment le recrutement, l'intégration, la formation, le dialogue social, la santé et la sécurité de nos collaborateurs ainsi que la démarche de Qualité de Vie au Travail déjà engagée, qui permet de concilier les modalités d'amélioration des conditions de travail et de vie des salariés.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

2 - INFORMATIONS SOCIALES

En application des dispositions de l'article R.225-105-1 du Code de commerce, la Société apporte les informations sociales suivantes, comprenant les informations relatives à la société Haulotte Group SA regroupant 4 sites (L'Horme, Lorette, Reims et Le Creusot) dans le cadre des données transmises sous la même forme que les années précédentes, ainsi qu'une vision globale des éléments des filiales regroupées par zones géographiques :

2.1 Emploi

2.1.1 Effectif total du Groupe Haulotte et répartition des salariés par sexe, par âge et par zone géographique

Effectifs de la société Haulotte Group SA (sites de L'Horme, Lorette, Reims et Le Creusot) :

	Femmes	Hommes	Total 2017	Total 2016	Total 2015
Cadres	54	191	245	235	223
ETDAM	57	99	156	150	140
Ouvriers	25	178	203	199	210
Alternance	7	9	16	19	11
Stagiaires	1	3	4	7	4
Total	144	480	624	610	588

Les effectifs de la société Haulotte Group SA sont en progression constante depuis 2015.

Le taux de féminisation est également en progression passant de 21,96% en 2016 à 23,07% en 2017.

Répartition par âge des effectifs Haulotte Group SA :

Tranche d'âge	2017	2016
< 25 ans	24	26
25 à 34 ans	129	136
35 à 44 ans	228	224
44 à 54 ans	176	162
> 55 ans	67	62
Total	624	610

La pyramide des âges d'Haulotte Group SA est relativement stable entre 2016 et 2017 avec un âge moyen qui se maintient à 42 ans.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

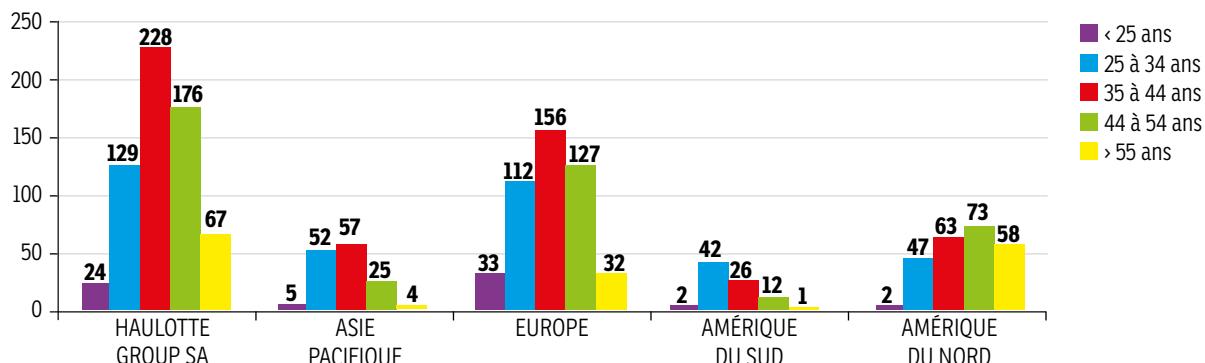
Effectifs Haulotte Group SA et filiales Haulotte Group SA par zone géographique au 31 décembre 2017 VS 31 Décembre 2016 :

	Femmes	Hommes	Total 2017	Femmes	Hommes	Total 2016	Variation
HAULOTTE GROUP SA	144	480	624	134	476	610	+14
ASIE PACIFIQUE	41	102	143	36	93	129	+14
EUROPE	101	359	460	91	380	471	- 11
AMERIQUE DU SUD	25	58	83	34	43	77	+6
AMERIQUE DU NORD	44	199	243	40	188	228	+15
Total	355	1 198	1 553	335	1 180	1 515	+38

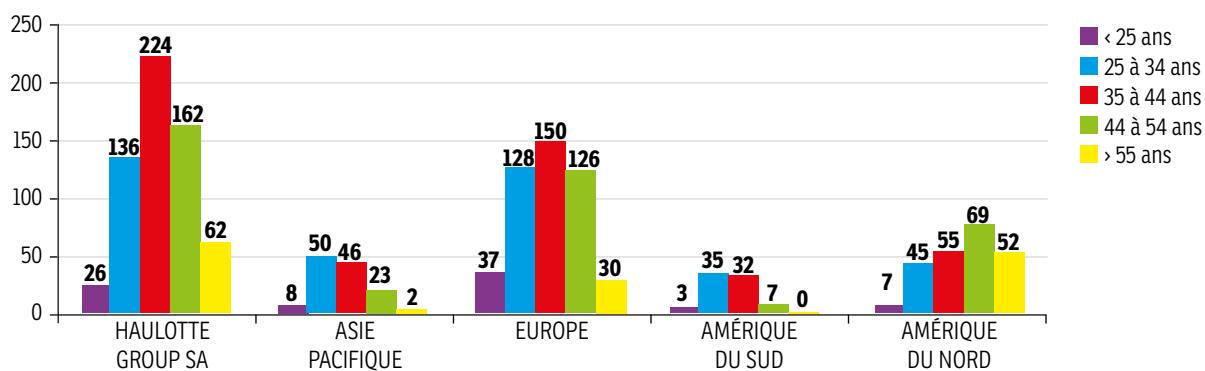
L'effectif des filiales d'Haulotte Group SA reste stable sur les différentes zones entre 2016 et 2017.

Le taux de féminisation au sein des filiales d'Haulotte Group SA progresse également sur les différentes zones entre 2016 et 2017.

Répartition 2017 par zone et tranche d'âge en nombre de personnes :



Répartition 2016 par zone et tranche d'âge en nombre de personnes



Concernant la répartition de l'effectif par tranche d'âge et par zone, on ne note pas de changement notable entre 2016 et 2017. La proportion des 35 à 44 ans reste la plus forte sur Haulotte Group SA.

La zone Asie Pacifique conserve une proportion de jeunes salariés importante (25 à 34 ans), contrairement à l'Amérique du Nord qui garde une proportion de 45 à 54 ans comme étant la plus élevée de son effectif.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

2.1.2 Les embauches et les sorties

Les embauches correspondent à des remplacements de salariés sortis ou à des créations de postes. Une part significative des embauches correspond à des créations de postes liés au projet de développement de l'entreprise.

Embauches au sein de la société Haulotte Group SA

En nombre	2017	2016	2015
CDI	49	35	31
CDI SORTIS DANS L'ANNÉE	2	1	1
CDI MUTÉS EN COURS D'ANNÉE	0	0	0
CDD	22	20	15
STAGIAIRES	41	43	23
APPRENTIS	6	6	2
CONTRATS PROFESSIONNALISATION	5	6	6
Total	125	111	78

L'activité recrutement a été dynamique en 2017 avec 125 recrutements dont 49 CDI. Nous avons transformé 22 contrats précaires en CDI.

Sorties au sein de la société Haulotte Group SA :

En nombre	2017	2016	2015
CDI Sortis	42	33	30
- Démissions	18	11	5
- Licenciements	2	3 (dont 1 CDD)	9
- Fin de périodes d'essais	2	1	3
- Retraite	8	5	7
- Décès	1	2	1
- Rupture conventionnelles	11	11	5
- Autres motifs CDI	0	1	0
FIN DE CDD	12	11	10
RUPTURE ANTICIPÉE CDD	2	2	3
FIN CONTRAT DE QUALIFICATION	5	0	1
FIN DE STAGE	44	38	23
MUTATION VERS AUTRE STES GPE	0	0	0
FIN D'ALTERNANCE	6	3	0
Total	111	88	67

Sur un marché de l'emploi très dynamique en France en 2017, nous avons constaté une légère augmentation du nombre de démissions.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Embauches et départs au sein des filiales par zone :

	Embauches 2017	Embauches 2016	Départs 2017	Départs 2016
ASIE PACIFIQUE	36	24	22	19
EUROPE	124	141	135	68
AMERIQUE LATINE	19	10	12	19
AMERIQUE DU NORD	62	40	47	49
Total	241	215	216	155

Le plus gros flux d'embauche se trouve en Europe principalement sur la filiale Roumaine (73 embauches pour la Roumanie). L'Amérique du Nord est également une zone avec un turn over relativement important.

Concernant la Roumanie qui est notre filiale Européenne principale, il convient de noter qu'elle a connue en 2017 des difficultés pour recruter tout en faisant face à un flux de départs important sur la même période lié au contexte économique Roumain. Le nombre de démissions en Roumanie est passé de 46 à 97 entre 2016 et 2017.

2.2 Les rémunérations et leur évolution

2.2.1 Rémunérations au sein de la société Haulotte Group SA

La politique de rémunération d'Haulotte Group SA évolue chaque année en fonction du contexte économique et au regard des résultats de l'entreprise et de ses filiales.

- Masse salariale pour 2015 : 22 984 070 €.
- Masse salariale pour 2016 : 24 401 774 €.
- Masse salariale pour 2017 : 25 014 864 €.

Chaque année, Haulotte Group SA engage des négociations annuelles sur les salaires avec les partenaires sociaux. En 2017, un accord a été signé par toutes nos organisations syndicales avec une augmentation globale des salaires de 2,30%.

2.2.2 Participation

En 2017, une enveloppe de participation au titre de l'exercice 2016 a été versée, en application de l'accord de groupe incluant Haulotte Group SA, et sa principale filiale française.

2.2.3 Intéressement

La Société Haulotte Group SA et sa principale filiale française ont signés un nouvel accord d'intéressement au titre des exercices 2017-2018-2019. Les résultats ont permis de verser de l'intéressement en 2017 au titre de l'exercice 2016.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

2.3 Organisation du travail

2.3.1 L'organisation du temps de travail au sein de Haulotte Group SA

L'organisation du temps de travail prévu par l'accord signé le 21 juin 2016 offre une flexibilité permettant à la société Haulotte Group de s'adapter aux variations d'activité sur un marché mondial volatile.

Les modes d'organisation et d'aménagement du temps de travail sont des facteurs clés de performance pour la société Haulotte Group SA. Cette organisation du travail est aujourd'hui issue d'un accord d'entreprise signé le 21 juin 2016 avec les partenaires sociaux ayant permis à l'entreprise de pouvoir mieux faire face aux fluctuations d'activités auxquelles elle est soumise.

Les temps de travail par catégorie socio professionnelle sont répartis de la façon suivante :

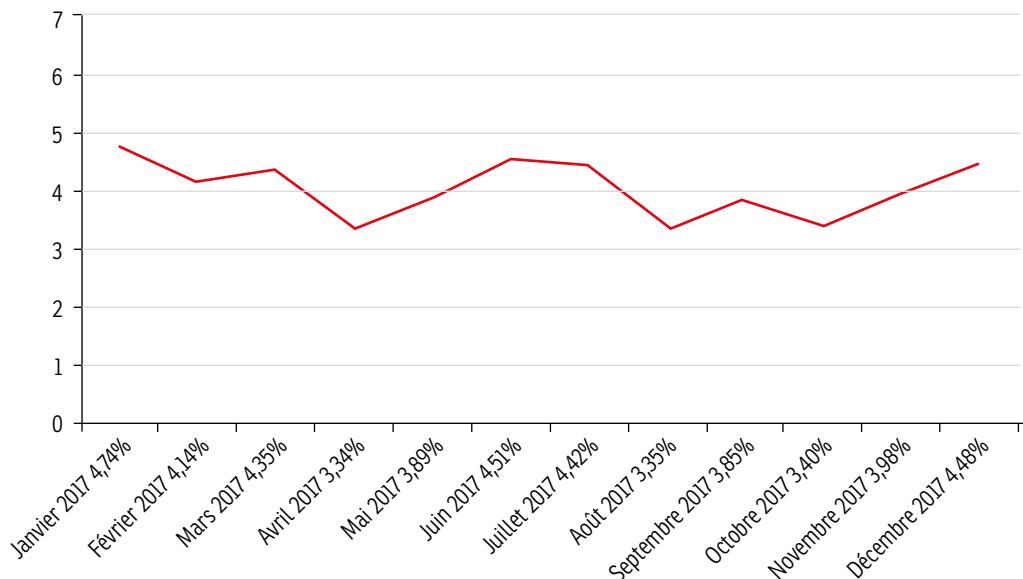
- Les salariés Non Cadres à temps plein sont rémunérés sur la base de 35h par semaine conformément à la législation en vigueur,
- Les Cadres travaillent sur la base d'un forfait jour annuel de 218 jours. Afin de garantir ce forfait, en plus des 5 semaines de congés payés sont octroyés 10 jours de repos aux Cadres.

Pour nos salariés Non Cadres, en fonction des établissements un système d'acquisition de jours de RTT (Réduction Temps de Travail) a été mis en place suite à l'accord temps de travail signé en 2016. Ainsi, pour les établissements de Reims et du Creusot, le temps de travail est de 36h par semaine avec une acquisition de 6 jours de RTT par an.

Les établissements de L'Horme et Lorette ont, quant à eux, un temps de travail de 37h30 par semaine avec une acquisition de 14 jours de RTT par an.

2.3.2 L'absentéisme

Le graphique ci-dessous représente le taux d'absentéisme au sein de la société Haulotte Group SA lors de l'exercice 2017 :



RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Pour rappel, les motifs d'absences pris en considération pour le calcul de l'absentéisme sont les suivants :

- Absences injustifiées,
- Accidents du travail complétés ou non complétés,
- Accidents de trajet,
- Maladies complétées ou non complétées,
- Maladies Professionnelles,
- Retard.

Le taux d'absentéisme se définit de la manière suivante = nombre d'heures d'absences (motifs ci-dessus) / nombre d'heures théoriques travaillées.

L'absentéisme moyen Haulotte Group SA 2017 enregistre une baisse significative par rapport à 2016 : 4,03% contre 4,72% en 2016. La maladie reste la première cause d'absentéisme avec plusieurs arrêts de longue durée.

Les plans annuels de prévention de la sécurité déployés sur chaque site ont porté leurs fruits avec une diminution notable du nombre d'accidents du travail sur le site de Reims ayant impacté positivement notre taux d'absentéisme.

Concernant les filiales du Groupe, il est nécessaire d'établir des règles communes de modes de calcul qui sont actuellement en cours d'étude.

2.4 Relations sociales

2.4.1 L'organisation du dialogue social

L'implication des Représentants du Personnel dans un contexte de profonde transformation de l'entreprise est essentielle pour Haulotte Group. La Société est attachée à maintenir un dialogue social de qualité avec ses instances représentatives du personnel, dialogue qui se concrétise par la signature régulière d'accords d'entreprise.

2.4.2 Le bilan des accords collectifs

Sur l'année 2017, pour Haulotte Group SA, 6 accords majeurs ont été signés :

- Accord sur la négociation annuelle obligatoire,
- Accord sur le don de jours de repos à un salarié parent d'un enfant gravement malade,
- Accord sur le challenge sécurité,
- Accord d'intéressement 2017-2019,
- Accord relatif au supplément d'intéressement,
- Règlement PERCO.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

En 2017, le Comité Central d'Entreprise s'est réuni à 3 reprises :

- Le 12 Avril 2017 dans le cadre de l'information consultation sur les orientations stratégiques et la situation économique de l'entreprise,
- Le 12 Octobre 2017 dans le cadre de l'information consultation de la politique sociale de l'entreprise.

Sur ces 2 consultations annuelles, le CCE a rendu un avis positif.

- Le 15 décembre 2017, pour le remplacement d'un mandat au conseil d'administration de l'entreprise.

En 2018, la Direction et les partenaires sociaux a prévu d'engager 3 nouvelles négociations portant sur la Qualité de Vie au Travail, la GPEC et l'Intéressement.

2.5 Santé et sécurité

2.5.1 Les conditions de santé et de sécurité au travail

La santé et la sécurité des salariés et des intervenants extérieurs présents sur l'ensemble de ses sites est une priorité pour Haulotte Group.

Haulotte Group poursuit ses efforts en déployant une stratégie de réduction des risques, en favorisant une culture de prévention ancrée dans les comportements de chacun et en renforçant les mesures visant à protéger la santé de nos salariés et intervenants extérieurs au travail.

Le management et l'animation au quotidien de la santé et de la sécurité au travail sont pilotés par la Direction des Ressources Humaines en coordination étroite avec les responsables de chaque site de production et de chaque filiale du Groupe.

La politique santé et sécurité est revue chaque année et donne lieu à l'établissement de plan de prévention annuel de sécurité adapté sur chaque site.

En complément de ces plans de préventions, l'Entreprise poursuit les actions déjà engagées :

- Formation et sensibilisation systématique à la sécurité lors des phases d'intégration avec distribution à chaque nouvel arrivant de la charte sécurité Haulotte Group,
- Diffusion d'un guide sécurité et santé au travail à l'ensemble des salariés,
- Poursuite du challenge sécurité,
- Améliorations ergonomiques des postes de travail,
- Analyse des accidents de travail avec le CHSCT.

De plus, la mise en place depuis 6 ans d'une « journée sécurité » est l'occasion de mobiliser tous les collaborateurs sur tous les sites et dans toutes les fonctions afin d'engager chacun à améliorer sa perception du risque et son comportement face à celui-ci.

L'ensemble des actions mises en place autour de ce thème de la sécurité au sein du groupe a pour objectif de développer et de promouvoir une véritable culture de la prévention des accidents de travail et des maladies professionnelles au sein de la société.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

En 2018, le groupe s'engagera vers une démarche de triple certification (dont la nouvelle norme 45 001) pour l'ensemble du Groupe avec des objectifs tant internes qu'externes :

- En interne, homogénéiser nos méthodes de travail pour optimiser la sécurité, l'efficience et le confort de nos équipes,
- En externe, offrir une prestation clients différenciante dans l'expérience client Haulotte qui doit devenir un avantage concurrentiel distinctif.

2.5.2 Les accidents du travail, notamment leur fréquence et leur gravité, ainsi que les maladies professionnelles

En 2017, le nombre d'accidents du travail est stable : 17 accidents du travail (hors intérimaires), soit le même nombre qu'en 2016.

Le Taux de Fréquence (TF) est relativement stable (18,56 contre 18,42 en 2016).

Le Taux de Gravité est en revanche en diminution significative (passant de 1,01 en 2016 à 0,77 en 2017), avec un nombre de jours d'arrêt pour accident en diminution de 23%.

Dans les deux cas, la Société se situe en dessous des taux nationaux TF et TG enregistrés dans la Métallurgie.

Sur l'ensemble du Groupe, les accidents recensés sont les suivants (les chiffres ci-dessous incluent les intérimaires) :

	Nombre d'accidents 2017	Nombre d'accidents 2016
ASIE PACIFIQUE	0	1
EUROPE	6	5
AMERIQUE LATINE	2	3
AMERIQUE DU NORD	1	6
HAULOTTE GROUP SA	32	31
TOTAL	41	46

Concernant les maladies professionnelles, 1 personne a obtenu une reconnaissance en 2017.

2.6 Formation

2.6.1 Orientations de la Formation

Convaincus depuis longtemps que la formation est un levier important qui contribue à atteindre la performance attendue de nos collaborateurs et de notre Groupe, Haulotte Group a poursuivi son effort de formation en 2017.

Nous mettons en œuvre :

- **Formations certifiantes et diplômantes** pour développer les compétences de nos collaborateurs, garantir leur employabilité et sécuriser leur parcours professionnel, dans le cadre d'une démarche de promotion du CPF en interne, et sur des formations jugées prioritaires par l'entreprise. Nous avons engagé en 2017 : 206 parcours de formation certifiants et diplômants, ce qui représente 30% de notre effectif en France (185 salariés et 3 205 heures de formation).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

- **Formations intégration, produits et métiers en interne**, en s'appuyant sur un réseau de formateurs présents sur l'ensemble de nos sites de production et la majorité de nos filiales, et sur une plateforme de e-learning mise en place en 2011 et accessible à tous, qui permet d'optimiser et de capitaliser les supports et actions de formation réalisées au sein du Groupe.

Un processus d'intégration au poste est dupliqué sur l'ensemble des filiales industrielles avec un parcours spécifique intégrant sécurité et formation au métier.

- **Formations externes en lien avec nos orientations stratégiques :**

- **Management Program** à l'attention de l'ensemble des managers et leaders du groupe dans le cadre du projet Let's Dare.
- **Gestion de projet** à l'attention des contributeurs projets, pour accompagner notre développement produit,
- **Relation commerciale** à l'attention de toute la population commerciale et ADV à travers le monde pour supporter nos ambitions de croissance,
- **Amélioration continue** de nos divisions industrielles (ergonomie, sécurité, Lean management, 8D...),
- **Achat & Supply Chain** pour optimiser nos achats et approvisionnements,
- **Langues** pour une plus grande internationalisation de nos équipes,
- **Informatiques** dans le cadre d'une plus grande efficacité du travail lié à la maîtrise des outils.

2.6.2 L'effort formation

	2016		2017	
	% MS	Montant	% MS	Montant
Cotisation obligatoire	1%	244 018 €	1%	250 149 €
Frais pédagogiques complémentaires	1,33%	325 307 €	0,98%	244 758 €
Effort formation	2,33%	569 325 €	1,98%	494 907 €
Subventions reçues	1,23%	300 366 €	0,67%	168 294 €
Coût réel pour l'entreprise	1,10%	268 959 €	1,31%	326 613 €

En France, en 2017, l'effort formation a représenté :

- 7 520 heures de formation, contre 9 239 en 2016 et 7 472 en 2015,
- 457 personnes formées, contre 391 en 2016 et 389 en 2015,

Dont :

- 21% des salariés formés étaient des femmes, contre 21% en 2016 et 2015,
- 24% des heures de formation sont consacrées aux ouvriers, contre 15% en 2016 et 18% en 2015,
- 31% des heures de formation sont consacrées aux ETAM (Employés, Techniciens et Agents de Maîtrise), contre 36% en 2016 et 31% en 2015,
- 45% des heures de formation sont consacrées aux cadres, contre 48% en 2016 et 51% en 2015.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Pour le reste du monde, hors France, l'évolution de l'effort de formation se présente de la manière suivante :

	Heures de formation réalisées 2017	Heures de formation réalisées 2016
ASIE PACIFIQUE	2 180	1 319
EUROPE (hors France)	13 516	5 385
AMERIQUE LATINE	150	120
AMERIQUE DU NORD	1 000	2 100

Les variations d'heures de formation sont souvent liées à des campagnes de formations internes (de type recyclage de permis pour nos machines) qui sont lancées tous les 2 à 3 ans. Ces formations sont pour la plupart réglementaires et obligatoires pour nos salariés. Cela ne représente donc pas forcément une hausse ou une baisse de notre effort de formation.

2.7 Égalité de traitement

2.7.1 Les mesures prises en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes

Convaincu que la mixité et la diversité dans l'entreprise, constituent de véritables facteurs de richesse, d'efficacité et d'innovation, Haulotte Group poursuit ses engagements en matière d'égalité de traitement entre les hommes et les femmes tout au long de leur parcours professionnel.

Un accord sur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes a été signé en 2015 pour une durée de 3 ans par la société Haulotte Group. L'essentiel de cet accord porte sur l'égalité de recrutement, de promotion interne, la promotion de la féminisation de nos emplois auprès des écoles, de formation, l'égalité salariale, les mesures visant l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle, la prise en compte de la parentalité à tout niveau.

Ce principe de non-discrimination hommes/femmes est appliqué, tant à l'embauche qu'au cours du déroulement de la carrière, sur l'ensemble de nos filiales, garantissant le même accès aux formations ou aux promotions internes.

Un rapport annuel de situation comparée entre les hommes et les femmes est par ailleurs réalisé chaque année, pour chaque catégorie socioprofessionnelle et est partagé avec les partenaires sociaux.

Recrutement

La société veille à cette égalité notamment au travers de sa politique de recrutement.

Évolution des effectifs

Sur cette même période, le taux de féminisation continue à progresser légèrement en passant de 22% à 23%. De manière générale, âge et ancienneté moyenne des hommes et des femmes suivent la même tendance. Les personnels féminins se concentrent surtout sur les fonctions centrales support de l'entreprise.

Conditions de travail

Si le taux de féminisation est en progression, les femmes restent néanmoins plus représentatives dans la catégorie Socio Professionnelle Cadre et ETDAM. Les hommes, eux, sont plus nombreux dans la catégorie Ouvriers.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

L'accord sur l'égalité professionnelle signé en 2015 comporte un volet sur l'articulation entre l'activité professionnelle et l'exercice de la responsabilité familiale avec des engagements en termes d'aménagement horaire notamment en cas de situation familiale nécessitant un accompagnement particulier. En lien, un accord de don de jours de RTT (loi Matthys) a été signé.

Les demandes de congés parentaux sont systématiquement acceptées. En 2017, 21 salariés ont bénéficié du congé paternité dont la durée est de 11 jours consécutifs, en plus des jours conventionnels de naissance.

La thématique de l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle est également abordée dans les entretiens annuels & professionnels.

2.7.2 Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

La société Haulotte Group SA favorise l'emploi des personnes handicapées. Ainsi, en 2017, elle compte 28 personnes handicapées dans son effectif (contre 28 en 2016 et 26 en 2015).

L'emploi actuel de personnes handicapées, cumulée à l'attribution d'une partie de la sous-traitance à des ateliers protégés (ESAT), nous permettent d'atteindre au global nos obligations légales d'emploi. La société ne paie donc pas de taxe handicapée depuis 4 ans grâce aux efforts faits pour l'emploi de travailleurs handicapés.

Sur l'ensemble des filiales, il n'y a pas de discrimination s'agissant de l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

2.7.3 La politique de lutte contre les discriminations

La Direction des Ressources Humaines et les directions de filiales ou de sites industrielles sont garantes du bon fonctionnement des pratiques de non-discrimination.

Une charte des comportements professionnels du Groupe est remise à tous les salariés Haulotte à leur arrivée. Celle-ci interdit strictement toute pratique ou tout comportement pouvant être assimilés, au regard des législations nationales, à des discriminations fondées sur la nationalité, l'appartenance ethnique, la religion, l'âge ou le sexe ou à un harcèlement moral ou sexuel.

2.7.4 Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, et à l'abolition effective du travail des enfants

La politique générale de l'entreprise répond aux principes généraux du droit international (OCDE, OIT, droit communautaire) ainsi qu'aux législations nationales qui excluent notamment toute forme de discrimination, de harcèlement, tout recourt au travail forcé et au travail des enfants. En particulier, le Groupe veille au respect de la dignité de ses collaborateurs, sous-traitants, intérimaires et fournisseurs.

En effet, dans les pays dit « à risque » où le Groupe possède des implantations, Haulotte Group connaît l'ensemble des salariés devant être présents sur le site via des listes de personnel envoyés mensuellement au service du personnel basé à Lorette.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

De plus, les sites sont régulièrement visités par différents collaborateurs du Groupe dans l'exercice de leurs fonctions. Ceux-ci sont totalement en mesure de faire un retour sur les conditions de travail en vigueur sur les sites.

En parallèle, chaque filiale ou chaque site de production situés en dehors des frontières françaises compte dans ses effectifs des expatriés français qui sont garants de l'adéquation entre les valeurs culturelles d'Haulotte Group et les pratiques du pays et donc de la filiale ou du site.

3 - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Le Groupe poursuit son engagement volontaire et dynamique dans le domaine du développement durable : recherche de progrès, amélioration des méthodes de travail, maîtrise des risques et des impacts sur l'environnement, respect des réglementations locales, ligne de conduite axée sur la prévention, la sécurité et la santé des hommes et des femmes.

Les plans d'action à des fins préventives, protectrices et sociales se poursuivent dans l'ensemble des divisions et filiales du Groupe. La mobilisation, la responsabilisation et la sensibilisation permanente aux risques et impacts environnementaux liés aux activités de chaque intervenant, sont les éléments clés de la réussite du Groupe en matière de développement durable.

Le Groupe est confronté aux principaux enjeux environnementaux : le changement climatique, la qualité et la disponibilité des ressources naturelles – air, eau, sols et ressources énergétiques, la protection de la biodiversité et des écosystèmes.

Ce rapport de gestion concerne principalement les divisions industrielles (sites de production) qui sont les unités les plus consommatrices d'énergie et génératrices de déchets, et dont l'impact sur l'environnement est le plus important. Nous nous sommes attachés à décrire précisément les quatre sites certifiés ISO 14001 : L'Horme, Le Creusot et Reims, en France et Argeș en Roumanie (depuis fin 2017), qui représentent près de 80% des cessions de machines produites à nos filiales.

Les sites d'Archbold et de Changzhou ne sont pas encore inclus dans la consolidation des données afin de mettre en place une organisation et une méthode de collecte adaptée et commune.

En raison de leur impact non significatif sur l'environnement, les filiales de distribution et de location ne rentrent pas encore dans le périmètre de collecte.

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations environnementales suivantes :

3.1 Politique générale en matière environnementale

Haulotte Group s'est engagé volontairement à mettre en place un Système de Management Environnemental selon l'ISO 14001 - V2015, à le déployer progressivement sur tous ses sites de production et d'ici 2022 sur les plus importantes filiales du groupe.

Nos objectifs en matière de protection de l'environnement demeurent la maîtrise des risques sur les zones où se situent nos activités, la maîtrise de nos consommations énergétiques, la prévention de nos pollutions ainsi que la gestion et la réduction de nos déchets.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

3.1.1 L'organisation de la Société pour prendre en compte les questions environnementale et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

La politique générale en matière environnementale a conduit à la certification ISO 14001 des sites de production :

- 2010 : site de L'Horme, France,
- 2012 : site du Creusot, France,
- 2013 : site de Reims, France,
- 2017 : site d'Arges, Roumanie.

Les responsabilités en matière d'environnement sont clairement définies à tous les niveaux de l'organisation du Groupe. Chaque directeur d'usine est responsable de son site et, à ce titre, de l'application effective de la politique du groupe, de son système de management environnemental, et de ses résultats. Afin de répondre à cette dynamique, les divisions européennes et américaines ont des équipes dédiées. Animateurs environnement et / ou sécurité en Europe ou responsables de maintenance pour les Etats-Unis sont chargés de faire appliquer la réglementation locale et les procédures internes en matière environnementale. Une coordination au niveau central est assurée par le responsable des systèmes de management qualité et environnement sous la responsabilité du directeur de la Qualité et Environnement.

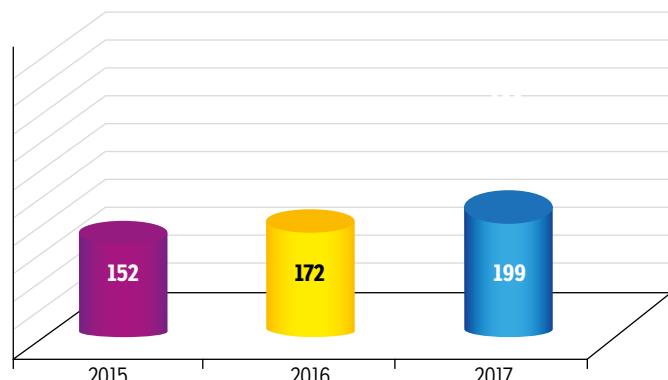
Les sites français sont des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Une veille réglementaire multisites et multi-pays permet d'identifier et d'avoir accès aux obligations réglementaires du groupe. Les relations avec l'administration en charge des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) permettent des échanges constructifs sur les évolutions de l'activité des sites de production.

Enfin, conformément à la norme ISO 14001, les quatre sites certifiés ont développé une prise en compte des parties prenantes via un système de gestion des communications.

3.1.2 Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Dans le cadre du parcours d'intégration, les nouveaux embauchés bénéficient d'une formation à l'environnement. Des actions de sensibilisation se poursuivent lors de visites de contrôles terrain par les animateurs environnement site. De plus, une partie des employés est formée à l'utilisation des kits d'urgence, au travail en atmosphères explosives, aux risques chimiques et au chargement/déchargement de matières dangereuses.

Suivi du nombre de personnes ayant suivi au moins une formation sur le thème Sécurité / Environnement



Source : Fichiers de suivi des formations internes et externes, collecte 2017 pour les formations « environnement pour tous », « Transport matières dangereuse », « Produits chimiques », « Atmosphère explosive (ATEX) », périmètre sites de production de France et de Roumanie.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Depuis 2015, les formations concernent principalement les nouveaux embauchés et recyclage.

Pour les autres salariés, des communications sont faites régulièrement dans le but de rappeler les bonnes pratiques et d'informer les salariés.

Par ailleurs, toute personne extérieure intervenant sur nos sites est sensibilisée à notre démarche, informée des consignes et de la politique Qualité Environnement du Groupe et doit s'y conformer.

3.1.3 Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions

Les principaux risques environnementaux liés aux activités du Groupe sont le renversement accidentel, l'incendie et l'explosion. L'approche du Groupe en matière de prévention et de maîtrise repose sur plusieurs axes :

- l'identification des zones à risques sur nos sites,
- la maîtrise des pollutions via des opérations visant à les confiner ou à les réduire (bacs de rétentions, kit d'urgence, stockage protégé, ...),
- la vérification et l'entretien périodique des installations et de nos moyens de protection (changement des filtres et nettoyage des cabines peinture, contrôle des rejets, vérification des extincteurs,...),
- le pompage de nos séparateurs d'hydrocarbure et des bains des tunnels de traitement de surface,
- la sécurisation et le contrôle par thermographie à infrarouge des armoires électriques,
- des exercices pour tester la réactivité face aux situations d'urgence ainsi que des actions globales de sensibilisation des employés.

3.1.4 Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la Société dans un litige en cours

Haulotte Group ne provisionne pas de montant pour les risques en matière d'environnement. Toutefois, en cas de pollutions accidentelles, une police d'assurance civile couvre les dommages pour les atteintes à l'environnement sur tous les sites de production.

3.2 Pollution et gestion des déchets

L'un de nos objectifs en matière de protection de l'environnement demeure la gestion et la réduction des déchets.

Les différents plans d'action pour la préservation de l'environnement sont élaborés dans le strict respect des lois et règlements en vigueur dans les pays où intervient le Groupe.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

3.2.1 Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation de rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

Les mesures de prévention mises en place par le groupe :

- Dans le cadre du système de management qualité environnement, des audits internes et des visites de contrôle terrain effectuées à intervalles réguliers sont menés afin de s'assurer de l'amélioration continue de nos performances. Ces actions sont également des moments privilégiés pour maintenir le niveau de connaissance du personnel.
- Les sites certifiés ont établi une analyse environnementale afin d'identifier les Aspects Environnementaux Significatifs liés à l'activité qui peuvent avoir un impact sur l'environnement. Les résultats de cette analyse mettent en avant des éléments majeurs sur lesquels nous avons des éléments de maîtrise. Des objectifs et cibles annuels validés par la direction sont intégrés dans les programmes de management Qualité Sécurité Environnement.
- En France, un Conseiller à la sécurité est désigné et contrôle le respect de la réglementation sur la gestion des matières dangereuses utilisées dans le cadre de la production. Des actions d'amélioration sont mises en place afin de sécuriser le transport de nos matières dangereuses de la réception sur nos sites jusqu'à l'évacuation chez les prestataires déchets.
- Haulotte ouvre les portes de ses sites industriels et commerciaux, régulièrement visités par ses assureurs, notamment en Dommages, afin de maintenir un lien de partenariat et de confiance. Ainsi, Haulotte travaille de concert avec ses assureurs pour la mise en œuvre de recommandations émises par ces derniers suite à leurs visites.

Les mesures de réduction et de réparation de nos rejets passent par différents axes :

- Les services maintenance présents sur les sites de production ont pour mission de dépanner, réparer, régler, réviser, contrôler et de vérifier les équipements (machines, véhicules, objets manufacturés, etc.) et les installations. Ce suivi permanent nous permet d'être réactifs et de procéder à des améliorations préventives, notamment grâce à un échange d'informations entre les responsables maintenance des sites.
- La sensibilisation permanente des salariés aux moyens et mesures de prévention mis en œuvre.
- L'utilisation de peintures poudres et de peintures liquides haut extract sec qui contiennent moins de solvant. Ces peintures nous permettent de réduire nos émissions de Composés Organiques Volatiles (COV).

3.2.2 Les mesures de prévention, de recyclage et d'élimination des déchets

Le Groupe veille à maîtriser ses productions de déchets à tous les stades de son activité, aussi bien au niveau des sites de production que des bureaux.

Au niveau des sites de production, la maîtrise de la gestion des déchets s'articule autour d'étapes fondamentales :

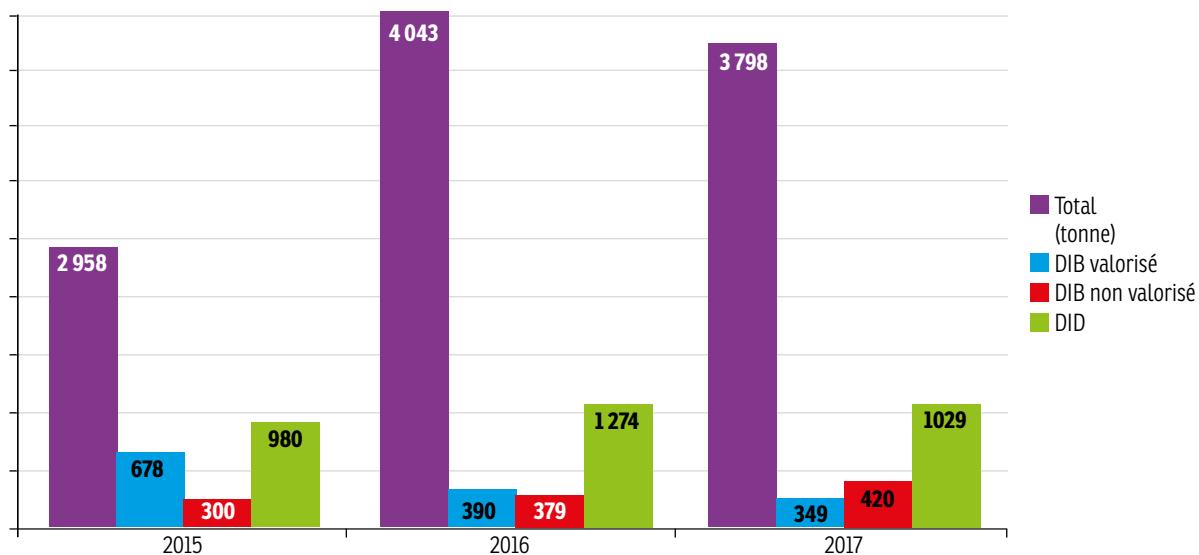
- une identification des déchets avec des consignes présentées lors de la formation environnementale,
- une vérification de la conformité règlementaire de nos prestataires déchets,

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

- une charte couleur : 1 déchet = 1 benne = 1 couleur. Cette méthode permet de créer des automatismes et d'améliorer le tri à la source,
- leur stockage (armoire en rétention pour les déchets liquides, respect des compatibilités entre produits, une identification pour faciliter leur évacuation, l'utilisation de compacteur à carton,...),
- leur traçabilité (bordereaux de suivi des déchets dangereux, registres déchets, déclarations),
- leur traitement, avec la connaissance technique et réglementaire des filières, sous la responsabilité du site,
- un suivi périodique lors de visites terrain.

Tonnage des déchets et répartition par catégories



Les DIB sont des déchets industriels banals non dangereux comme le bois, le carton, le fer, le plastique, ...

Les DID sont des déchets industriels dangereux comme les emballages et matériaux souillés de peintures, des boues de peintures, les filtres de cabines de peintures, les batteries,...

Source : Registres de suivis des déchets, Factures, Bordereaux de suivis des déchets dangereux, collecte 2017, périmètre sites de production de France et de Roumanie.

Les déchets sont éliminés en fonction de leur composition : valorisation matière ou énergétique, recyclage, enfouissement ou incinération.

En 2015, la surveillance et l'amélioration du tri des déchets se poursuit (audit, communication).

En 2016, le site de Roumanie a augmenté sa production d'environ 20%. Cette hausse de la production s'est ainsi répercutée sur le tonnage total de déchets.

En 2017, la surveillance et l'amélioration du tri des déchets se poursuit dans la lignée d'une politique d'éco-conception.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

3.2.3 La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités du Groupe n'engendrent pas de nuisances sonores particulières et le Groupe se conforme à la réglementation locale. L'implantation des sites de production dans des zones industrielles ou des bassins d'activités industrielles n'est pas de nature à générer des nuisances auprès des populations riveraines.

3.2.4 La lutte contre le gaspillage alimentaire

Les sociétés du Groupe ne disposant pas de cantines, aucun gaspillage alimentaire n'est à noter.

3.3 Utilisation durable des ressources

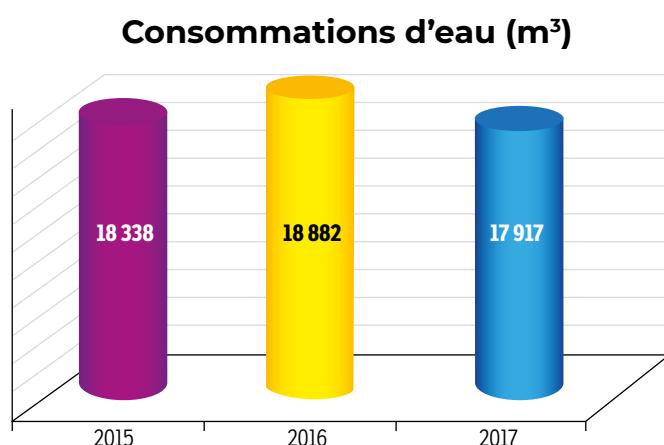
Le Groupe s'est donné pour but de mieux maîtriser ses consommations d'énergie et d'eau. Des documents internes en décrivent les enjeux et proposent des méthodologies et des pistes d'actions, voire des objectifs chiffrés de réduction.

3.3.1 La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'approvisionnement en eau se fait par les réseaux de distribution.

Nos principales sources de consommations sont :

- Le lavage des nacelles et chariots élévateurs avec des laveurs haute pression,
- Le process pour le remplissage des bains du tunnel de traitement de surface et l'eau de rinçage en sortie de tunnel,
- Les sanitaires.



Source : factures d'eau, fichier de suivi des énergies, collecte 2017, périmètre sites de production de France et de Roumanie.

L'augmentation progressive de la consommation d'eau est due aux facteurs suivants :

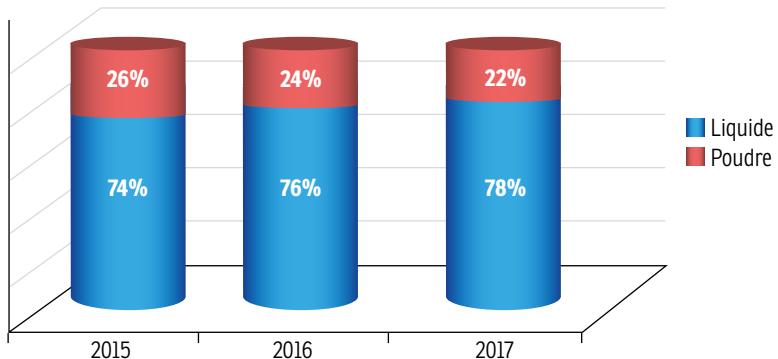
- Augmentation du nombre d'heures de travail et de salariés (site de Reims),
- Mise à niveau plus fréquente des bains du tunnel de traitement de surface.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

3.3.2 La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

Répartition des quantités de peintures consommées



Les pourcentages de peinture liquide regroupent les consommations de peinture liquide, de durcisseur et de diluant.
Source : factures, collecte 2017, périmètre sites de production de France et de Roumanie.

Les mesures prises pour améliorer l'efficacité de nos peintures dans leur utilisation :

- Lors des formations au poste des peintres, une attention particulière est portée à l'optimisation de l'application peinture afin de maîtriser le système électrostatique qui réduit les pertes de peinture,
- Un contrôle des épaisseurs de peinture déposées est effectué,
- Un suivi des consommations par m² peint.

3.3.3 La consommation d'énergie, les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

Nos principales sources de consommation électrique sont :

- Le fonctionnement des moyens de production et des outils informatiques,
- L'éclairage,
- Les climatisations.

Nos principales sources de consommation de gaz naturel sont :

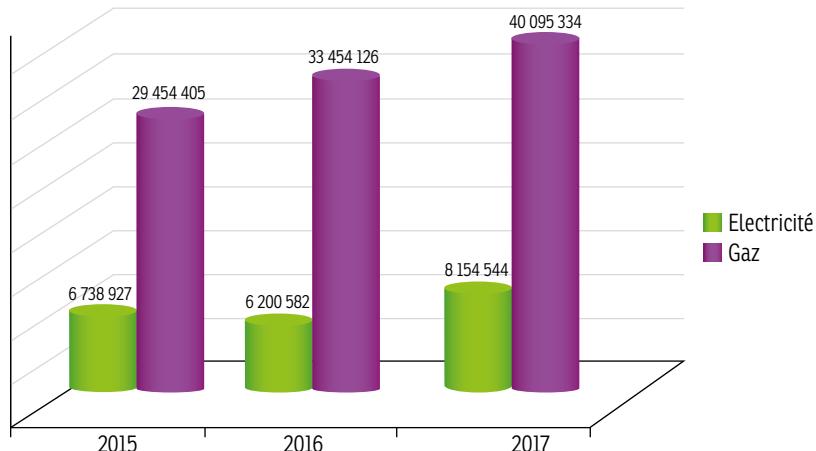
- Le process de peinture. La variation des températures entre les périodes hivernales et estivales influe directement sur nos consommations de gaz,
- Le chauffage des bureaux et des ateliers de production.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Les variations des températures entre les périodes hivernales et estivales influent directement sur nos consommations de gaz,

Consommations d'électricité et de gaz (KW/h)



Source : factures de gaz naturel, fichier de suivi des énergies, collecte 2017, périmètre sites de production de France et de Roumanie, Estimation GAZ 2017 pour le Creusot.

Les mesures prises sur certains de nos sites pour améliorer l'efficacité énergétique sont :

- Optimisation du démarrage du processus de peinture.
- Suivi des consommations gaz par équipement grâce à des compteurs secondaires.
- Mise en place de lampes à LED.
- Changement de l'une des chaudières sur le site de Reims afin d'améliorer la consommation énergétique et de la suivre à l'aide d'un compteur.

Il n'y a pas de recours aux énergies renouvelables.

Nous remarquons une augmentation de la consommation du gaz, liée à l'augmentation des cadences de production.

3.3.4 L'utilisation des sols

En France, les sites industriels sont implantés dans des zones dédiées aux activités industrielles. Le processus de fabrication n'est pas de nature à utiliser les ressources du sol.

En Roumanie, sa localisation permet l'utilisation d'un puit pour l'alimentation en eau des processus de peinture tout en assurant sa dépollution grâce à une station d'épuration.

Les moyens et les mesures de prévention mises en œuvre pour la prévention de pollution et des risques environnementaux permettent de maîtriser l'impact sur l'environnement.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

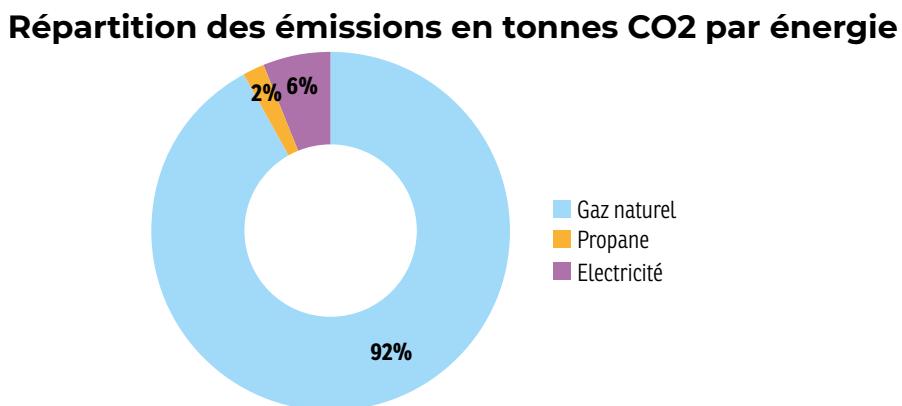
A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

3.4 Changement climatique

3.4.1 Les rejets de gaz à effet de serre

Du fait du processus de fabrication, le gaz naturel est la principale source d'émission.

Le poste énergie représente 90 % de nos émissions totales.



Source : Restitution Bilan des émissions des gaz à effets de serre, collecte 2016, périmètre sites de production de France et site pièces de rechange de Lorette.

Le bilan des émissions de gaz à effets de serre est effectué et actualisé tous les quatre ans conformément à la réglementation en vigueur et a donc fait l'objet d'une nouvelle étude au cours de l'exercice 2017 (pour collecte 2016). Le périmètre est resté constant entre les deux exercices. La prochaine étude est prévue pour 2021 (collecte 2020).

3.4.2 L'adaptation aux conséquences du changement climatique

L'activité d'Haulotte n'a qu'un impact modéré sur son environnement, et par conséquence, une influence mineure et non significative sur le changement climatique. Par ailleurs, l'activité commerciale et industrielle d'Haulotte Group n'est pas impactée directement par les conséquences du changement climatique.

3.4.3 L'économie circulaire

Les matériaux métalliques sont utilisés dans la fabrication des machines Haulotte et représente en moyenne 82% de la masse totale des machines. Ce métal est recyclable à 100%. Les 18% restants se décomposent en fluides : huile, carburant, liquide de climatisation, verre et des polymères qui se recyclent par le biais de filières spécialisées dans la dépollution.

Les roues composées de pneus et de mousse sont des déchets ultimes qui sont détruits mais ne sont pas traitables en vue de les réintroduire dans le circuit de l'économie circulaire. Une partie de l'énergie de leur incinération est valorisée. Depuis 2012 les nouveaux projets développent des pneus sans mousse pour améliorer leur recyclage.

3.5 Protection de la biodiversité

3.5.1 Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

Aucun de nos sites n'est implanté dans une zone protégée au titre des réglementations locales environnement. Les actions prises pour la protection de l'environnement visent aussi à favoriser la biodiversité (maîtrise des pollutions, non rejet direct des eaux dans les évacuations, contrôle annuel des rejets eaux et air, gestion des déchets).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

4 - INFORMATIONS SOCIÉTALES

En application de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, la Société apporte des précisions sur les informations sociétales suivantes :

4.1 Impact territorial, économique et social de l'activité de la Société en matière d'emploi et de développement régional, et sur les populations riveraines ou locales

Le Groupe s'attache, partout dans le monde, à favoriser l'emploi local. Plus largement, le Groupe développe son activité au plus près de ses clients, en ouvrant notamment des filiales sur les marchés locaux, et des divisions industrielles dans chaque zone (sauf en Amérique latine) pour soutenir ces marchés et en favorisant un réseau de fournisseurs locaux, afin d'optimiser les flux logistiques, diminuer les coûts, et réduire l'impact environnemental.

Ainsi, Haulotte Group a adhéré depuis 2011 au Pôle de Compétitivité ViaMéca. Cette structure est résolument tournée vers les métiers de la mécanique d'aujourd'hui et de demain au sens large : ingénierie et procédés des surfaces, systèmes robotiques et productifs, procédés avancés de fabrication, ingénierie fonctionnelle des usages et des services. Elle a pour mission d'aider à renforcer la compétitivité des entreprises de ce secteur en régions Auvergne, Rhône-Alpes et Limousin en soutenant leurs projets les plus innovants et en instaurant un dialogue renforcé entre le monde de l'industrie et les organismes de recherche ou de formation publics. Ainsi, faire partie de ViaMéca permet au Groupe de mieux connaître l'écosystème régional (plus de 180 adhérents sont regroupés au sein du Pôle) et d'y trouver des partenaires ou des fournisseurs pour faire avancer ses projets de Recherche, de Développement et d'Innovation.

Illustration de cette volonté de mieux appréhender et coopérer avec le tissu local, de préserver son ancrage territorial, le Groupe est devenu en 2013 membre du Bureau du Pôle et de son Conseil d'Administration. Depuis février 2017, le Groupe occupe également l'une des Vices Présidences du Pôle.

D'une manière générale, le Groupe appartient au Top 10 des principaux employeurs du département de la Loire ainsi que de l'agglomération Creusot – Monceau et 6^{ème} employeur du Creusot.

L'implantation locale du Groupe se retrouve aussi dans le resserrement récent de ses liens avec plusieurs acteurs institutionnels (réunions de suivi régulières avec Saint-Etienne Métropole, participation aux travaux du futur Pôle métropolitain), dans le soutien apporté à leurs actions (mouvement des « Ambassadeurs stéphanois », support pour l'obtention par la ville du label « French Tech ») ou dans son adhésion et sa participation aux activités du Club Gier regroupant les entreprises de la vallée du Gier.

Une relation suivie avec l'Agence de la Loire de la Banque Publique d'Investissement (ex-OSEO) a permis aussi de bâtir des relations de confiance et d'aider au financement de la politique d'innovation. Les prestations proposées par la CCI de St Etienne Montbrison, voire celle de Lyon, font également l'objet d'un intérêt accru et permettent à des salariés du Groupe de mieux suivre l'évolution de domaines spécialisés (fiscalité, douanes, INCOTERM...).

Pour ce qui est de l'action au niveau international, Haulotte Group fait partie des principaux exportateurs de la Loire (source CCI, Douanes). Pour rappel en 2012, Haulotte Group faisait partie des 50 premières de la Région Rhône-Alpes et se situait à la 541^{ème} place au niveau national, activités des filiales à l'étranger non prises en compte. Dans le même sens, selon la Direction du Développement Economique de St Etienne

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Métropole, Haulotte est positionnée parmi les 5 premières ETI (Entreprises de Taille Intermédiaire) du département, c'est-à-dire des entreprises à actionnariat majoritairement familial, ancrées historiquement dans la région stéphanoise et ayant cependant un véritable rayonnement international (plus de 70% du chiffre d'affaires réalisé à l'export).

4.2 Relations entretenues avec les personnes ou les organisations intéressées par l'activité de la Société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

4.2.1 Les conditions du dialogue avec ces personnes ou organisations

Dans sa volonté de s'inscrire dans un cadre local, au plus proche de ses clients et des populations riveraines, le Groupe entretient un dialogue continu avec les acteurs intéressés par l'activité de la Société. Ce dialogue se nourrit d'actions concrètes et diverses, menées auprès des personnes, associations, établissements d'enseignement supérieur ou groupe d'intérêts concernés.

Dans le cadre de la volonté du Groupe de se rapprocher de son environnement proche, des relations de travail et d'échanges avec des établissements d'enseignement supérieur proposant des formations débouchant sur nos métiers ont été nouées. D'autres restent à concrétiser avec les nombreux partenaires de haut niveau disponibles aux alentours. La naissance et l'évolution des projets autoriseront certainement ces alliances futures.

Pour renforcer sa volonté de proximité client, Haulotte Group a créé, en 2016, un évènement dénommé « OPEN UP » rassemblant des clients Européens avec la volonté de créer un club « Perspectives », permettant à chacun de réfléchir au futur des métiers de l'élévation. En 2017, le groupe a élargi le cercle des participants à l'ensemble de ses zones commerciales (Europe, APAC et Amérique). En septembre, l'édition 2017 des « OPEN UP » s'est tenue dans le sud de la France et a réuni une centaine de clients venant des quatre coins du monde.

Le Groupe a également poursuivi ses actions locales, en devenant partenaire de la Biennale du Design 2017, qui s'est déroulée du 9 Mars au 9 Avril 2017 à Saint-Etienne (Loire). Ce partenariat s'est également illustré par un travail conjoint avec un designer sur la thématique « Working Promesse, les mutations du travail ».

En mai 2017, le Groupe a organisé l'évènement APEX à Amsterdam avec l'ensemble de ses clients européens. Cet évènement a été l'occasion pour le Groupe de présenter un nouveau modèle, la HT28RTJ Pro qui vient compléter l'offre de la gamme des télescopiques.

4.2.2 Les actions de partenariat ou de mécénat

Les actions menées peuvent prendre la forme de partenariats avec les établissements d'enseignement supérieur proches des structures du Groupe, notamment par l'accueil de stagiaires et d'alternants, par le versement de la taxe d'apprentissage, par des journées découvertes, par des actions privilégiées menées conjointement avec la branche syndicale, mais aussi avec la médecine du travail ou la Direccte, des groupements d'employeurs, et encore un soutien à des projets sociaux locaux.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Par ailleurs, le Groupe travaille, au sein de son atelier de pièces détachées situé à Lorette, avec deux ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) : un CDAT (Centre Départemental d'Aide par le Travail) situé à Saint-Etienne et un ADAPEI situé à Grand Croix « Les Ateliers Gier ». Ces deux collaborations permettent de faire travailler tout au long de l'année deux groupes de 7 personnes, encadrées par un éducateur.

Les personnes venant de l'ADAPEI effectuent notamment du travail de conditionnement, et des kits d'emballage. Régulièrement, le site de Lorette envoie à d'autres personnes de cet ADAPEI du travail d'emballage qu'ils peuvent effectuer directement dans l'atelier du centre.

Les personnes de l'ADAPEI effectuent quant à elles des missions plus diverses telles que l'inventaire du magasin, la gestion des pièces (aide à la réception, pointage, rangement, étiquetage, saisie informatique...) et la gestion des retours de pièces aux filiales.

Au sein de son établissement de Reims, une collaboration similaire est mise en place avec la société ACAPH. Cela permet d'employer plusieurs personnes qui réalisent des kits d'emballage et qui effectuent des missions d'assemblage et de montage de pièces pour des fonctions électriques.

4.3 Sous-traitance et fournisseurs

4.3.1 La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Le Groupe a mis en place un processus « Achats » destiné à définir, adapter et valider en permanence le panel de ses fournisseurs et de ses prestataires.

Pour chaque potentiel nouveau fournisseur, un process d'approbation a été développé et dans lequel intervient une équipe pluridisciplinaire (Achats, Qualité, Logistique, Projet).

Lors de l'audit des nouveaux fournisseurs, la Société s'assure notamment des deux critères suivants :

- Que le fournisseur a défini et appliqué un système de Management Environnemental et qu'il est ainsi certifié 14001,
- Que les règles de l'Organisation Internationale du Travail sont retranscrites, appliquées au sein de l'entreprise et exigées auprès de ses propres partenaires.

Le Groupe a fortement développé la conclusion de partenariat avec ses fournisseurs (les « Principes de Partenariat Fournisseurs »), afin de renforcer leurs relations, en les inscrivant dans la durabilité et l'équité. En effet, la qualité des machines ainsi que la capacité du Groupe à répondre aux demandes des clients dans des délais restreints passe par le renforcement d'un réseau solide et fiable de fournisseurs.

Par ailleurs, un plan d'action est actuellement à l'étude au sein de Groupe afin de renforcer sa politique RSE auprès de ses fournisseurs.

Ce plan s'articule autour des trois axes suivants :

- La mise en place d'une « Charte des Achats Responsables » qui serait inclus dans tous les Principes de Partenariat Fournisseurs. Le Groupe cherche en effet à renforcer sa démarche de développement durable et de progrès continu et souhaite que ses partenaires partagent et adhèrent à ses engagements en matière de responsabilité sociale, environnementale et éthique,

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

- Le renforcement du pré audit de qualification d'un nouveau fournisseur en rajoutant notamment des critères d'évaluation RSE afin d'évaluer au mieux le niveau d'engagement du fournisseur,
- La définition des critères clés pour mesurer l'impact environnemental des fournisseurs de mécano.

Dans la lignée de cette réflexion, le Groupe a créé, en février 2018, la fonction de « Manager Risques Fournisseurs », rattaché hiérarchiquement au Responsable Qualité, dont la mission est d'identifier, d'évaluer et de maîtriser les risques qualité liés aux composants pour éviter les incidents et s'articule autour des quatre axes suivants:

- Les produits,
- Les fournisseurs,
- Les processus mis en place dans les relations avec les fournisseurs,
- Les facteurs extérieurs.

L'identification des risques se fera par l'analyse des données qualités des usines ainsi que par des audits d'évaluations des processus opérationnels (qualité) des fournisseurs.

Cette mission passera par la mise en place d'actions préventives (produit/process) chez les fournisseurs, basées sur les risques identifiés en fonction des commodités et niveaux de partenariat. Les audits d'évaluation réguliers permettront d'assurer le suivi et l'amélioration des fournisseurs vers les « best in class » identifiés.

4.3.2 L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La stratégie industrielle du Groupe est concentrée sur trois axes prioritaires :

- Conception et industrialisation,
- Assemblage,
- Assurance qualité et respect des réglementations.

L'organisation interne ne pouvant maîtriser toutes les technologies utilisées dans nos machines, les composants et sous-ensembles mécano soudés, électriques, hydrauliques sont en conséquence confiés à des fournisseurs compétents, qui maîtrisent les technologies utilisées.

4.3.3 Loyauté des pratiques

Les actions engagées pour prévenir la corruption

La charte des comportements professionnels du Groupe prévoit qu'aucun personnel ne peut accepter de cadeau ou de pourboire de la part de clients ou de fournisseurs à l'exception d'objets promotionnels de faible valeur. Le Groupe interdit également toute forme de paiement illicite à un client ou un fournisseur afin d'obtenir un contrat ou un avantage commercial.

Aucun membre du personnel du Groupe ne peut investir, directement ou indirectement dans le capital d'un fournisseur ou d'un client lorsque des relations contractuelles existent entre la société et ce fournisseur ou ce client. De plus, aucun membre du personnel ne doit être sujet à des conflits d'intérêts.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Plusieurs audits internes ont été menés, et sont diligentés régulièrement, afin de vérifier la bonne application des procédures du Groupe et le strict respect de ces consignes.

4.3.4 Les mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Tout au long des processus de conception, fabrication et vente des produits, le Groupe s'attache à apporter un soin particulier à la santé et la sécurité des consommateurs, et veille à l'amélioration continue des matériels. Cette attention particulière passe par la certification des sites (certification environnementale ISO 14001), le respect des législations (notamment sur la sécurité, l'homologation et la conformité des machines), et une veille permanente des incidents ou accidents qui pourraient survenir et dans lesquels la présence d'un produit du Groupe serait constatée.

4.3.5 Les autres actions engagées, au titre du présent 3.3°, en faveur des droits de l'homme

Rappelant que le Groupe s'attache à respecter les législations locales, il convient de préciser que les politiques RH et sécurité sont déployées sur l'ensemble du Groupe, concernant aussi bien l'accès à l'emploi, la non-discrimination, les rémunérations, la santé et la sécurité au travail (aussi bien physiques que mentales), en prenant en compte l'être humain dans toutes ses dimensions, physiques et psychologiques et en respectant les particularités locales. Ceci constitue un socle de valeurs que le Groupe promeut non seulement en France, mais dans chaque pays où il est présent.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

PARTIE 6 : RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE

Conformément aux dispositions des articles L.233-16 et L.225-100-2 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la gestion du Groupe au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

1 - PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Les sociétés comprises dans le périmètre de la consolidation sont celles mentionnées en paragraphe 1 de la partie 2 du présent rapport. La situation de ces sociétés est décrite au paragraphe 1 de la partie 1 et dans le tableau figurant au paragraphe 1 de la partie 2 du présent rapport.

Les comptes consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté par l'Union Européenne au 31 décembre 2017.

2 - MODIFICATIONS APPORTÉES AU MODE DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS OU AUX MÉTHODES D'ÉVALUATION SUIVIS LES ANNÉES PRÉCÉDENTES

Aucune modification n'a été apportée au mode de présentation des comptes consolidés ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes. L'évolution des principes est présentée dans le résumé des principales méthodes comptables de la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés.

3 - SITUATION ET ÉVOLUTION DE L'ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En 2017, l'ensemble de nos zones et coeurs d'activité présentent des croissances à taux de change constant. Cependant, les principales difficultés concernent toujours l'incapacité à prévoir la volatilité des monnaies, ainsi que l'accès aux matières premières (prix et disponibilité). Les facteurs géopolitiques peuvent également altérer le bon fonctionnement de certains marchés locaux.

4 - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DES RÉSULTATS ET DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRISES DANS LA CONSOLIDATION, NOTAMMENT DE LEUR SITUATION D'ENDETTEMENT, AU REGARD DU VOLUME ET DE LA COMPLEXITÉ DES AFFAIRES

Les résultats du Groupe pour l'exercice sont résumés de la façon suivante :

En Millions d'euros	Exercice 2017	Exercice 2016
Produit des activités ordinaires	510,0	457,8
Résultat opérationnel courant	42,0	26,5
Résultat opérationnel	36,1	25,4
Résultat avant impôt	21,1	26,0
RESULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ	17,7	23,3
Résultat net part du Groupe	17,6	23,3

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Le chiffre d'affaires cumulé pour l'année 2017 est de 510,0 M€ contre 457,8 M€ en 2016, soit une croissance de 12% entre les deux périodes à taux de change constant. La zone Europe affiche une croissance de ses ventes annuelles de +19%.

La zone Asie-Pacifique clôt l'exercice avec une croissance de son chiffre d'affaires de +7,5% (à taux de change constant). La zone Amériques progresse quant à elle de 2,4 % (à taux de change constant).

Sur l'année, toutes les activités du Groupe affichent une croissance à taux de change constant, en particulier sur les activités de ventes d'engins (+13%) et de location (+16%).

Le résultat opérationnel courant des activités du Groupe s'établit à 42,0 M€, contre 26,5 M€ en 2016.

Cette variation est la conséquence de plusieurs facteurs pour l'exercice 2017 dont les plus importants sont les volumes de ventes et un mix machines favorable, malgré une intensité concurrentielle croissante.

En 2017, les éléments non courants concernent principalement le coût des litiges (net des dotations/reprises sur litiges) impactés pour (5,4) M€ contre (0,8) M€ en 2016.

Le résultat opérationnel s'établit à 36,1 M€ contre 25,4 M€ pour l'exercice précédent.

Le résultat de l'ensemble consolidé au 31 décembre 2017 est de 17,7 M€, contre 23,3 M€ en 2016.

L'endettement net (y compris garanties) du Groupe a diminué sur la période, passant de 74,8 M€ au 31 décembre 2016 à 57,8 M€ au 31 décembre 2017. Celui-ci est principalement porté par **HAULOTTE GROUP S.A.**, avec notamment le crédit syndiqué du Groupe, utilisé à hauteur de 30,9 M€ à fin décembre. Des nouvelles lignes de financement bilatérales ont été négociées pour 5 M€ en 2017. Au 31 décembre 2017, le Groupe respecte l'ensemble de ses engagements pris à l'égard des banques dans le cadre du contrat de crédit syndiqué.

5 - DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS L'ENSEMBLE DES ENTREPRISES COMPRIMES DANS LA CONSOLIDATION EST CONFRONTE

Les principaux risques et incertitudes pouvant avoir un impact significatif sur le Groupe identifiés au 31 décembre 2017 sont liés d'une part au risque de marché, à l'environnement monétaire dans lequel évolue le Groupe, et d'autre part aux éléments liés à sa liquidité.

L'exercice 2017 a été marqué par des variations contrastées au sein des différentes zones et activités du Groupe. Le niveau de vente est sensible aux aléas du contexte macro-économique et donc aux évolutions du marché.

En 2017, le dynamisme commercial de la zone Europe se confirme sur la grande majorité des marchés. La zone Asie-Pacifique a connu un net rebond de ses ventes au 4ème trimestre au Moyen-Orient et en Asie. En Amérique du Nord, les ventes de nacelles ont progressé, confirmant le renforcement de la position du groupe sur ce marché. La baisse des ventes d'échafaudages a cependant été observée durant l'année, ce qui ne permet finalement pas à Haulotte Group d'afficher une croissance d'activités sur cette zone. Enfin, malgré un marché mexicain en fort recul, les ventes en Amérique Latine ont progressé, signe d'une amélioration des autres marchés.

Le Groupe conserve sa politique de gestion centralisée du change et reste attentif aux évolutions des devises sur ses principaux marchés, celles-ci pouvant impacter significativement sa performance financière.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Pour rappel, le Groupe avait négocié le 30 septembre 2014 un contrat de crédit syndiqué d'un montant total de 90 M€, à échéance du 30 mars 2018. Le contrat a été prorogé pour une durée supplémentaire de 18 mois, portant son échéance au 30 septembre 2019 avec un remboursement en totalité in fine.

Au 31 décembre 2017, l'ensemble des engagements du Groupe vis-à-vis de ses banques dans le cadre de ce contrat de crédit syndiqué sont respectés.

Les niveaux de trésorerie disponibles et de lignes de crédits ouvertes et disponibles au 31 décembre 2017, rapprochés des prévisions de trésorerie des premiers mois de l'exercice 2018 ne remettent pas en cause la liquidité du Groupe. Les autres financements, quant à eux, présentent une échéance totale de 4,3 M€ pour l'exercice 2018.

6 - EXPOSITION DES ENTREPRISES COMPRISSES DANS LA CONSOLIDATION AUX RISQUES DE PRIX, DE CRÉDIT, DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le Groupe est principalement exposé aux risques de crédit et de liquidité.

6.1 Risque de crédit

Le risque de crédit provient essentiellement des expositions de crédits aux clients, notamment des créances non réglées et des transactions engagées.

Afin de limiter ce risque, le Groupe a mis en place des procédures de notation (interne ou indépendante) destinées à évaluer la qualité de crédit des clients (nouveaux ou anciens) sur la base de leur situation financière, des données historiques de paiement et tout autre facteur pertinent.

Le risque de crédit est également limité par le fait qu'en cas de défaut de paiement des clients, **HAULOTTE GROUP** dispose de la possibilité de récupérer les biens représentatifs des créances. Les dépréciations de créances sont déterminées selon ce principe (et décrites dans les comptes consolidés annuels).

6.2 Risque de liquidité et de trésorerie

La gestion de trésorerie de **HAULOTTE GROUP** est centralisée, le financement courant et prévisionnel de la société mère et des filiales étant géré au siège.

L'ensemble des excédents de trésorerie est placé par la société mère, à des conditions de marché, en SICAV monétaires ou comptes de dépôt à terme sans risque sur le montant du capital.

Situation du crédit syndiqué

Pour rappel, un nouveau contrat de crédit syndiqué a été signé le 30 septembre 2014. Au 31 décembre 2017, l'ensemble des ratios auxquels est soumis le Groupe sont respectés. Le contrat a été prorogé pour une durée supplémentaire de 18 mois, portant son échéance au 30 septembre 2019 avec un remboursement en totalité in fine.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Autres financements

Au cours de l'exercice, le Groupe a poursuivi la diversification de ses sources de financement, en concluant de nouvelles lignes bilatérales pour un montant total de 5 M€. Les échéances sur les autres financements s'élèvent à 4,3 M€ pour l'exercice 2018.

L'examen du montant de trésorerie disponible - qui se compose de la trésorerie détenue par le Groupe telle qu'apparaissant dans ses états financiers, auquel s'ajoute les lignes de crédit syndiqué non utilisées ainsi qu'un certain nombre de lignes bilatérales de découvert non utilisées – ne remet pas en cause la capacité du Groupe à assurer sa liquidité pour l'exercice à venir.

7 - INDICATIONS SUR L'UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS PAR L'ENTREPRISE, LORSQUE CELA EST PERTINENT POUR L'EVALUATION DE SON ACTIF, DE SON PASSIF, DE SA SITUATION FINANCIERE ET DE SES PERTES OU PROFITS

Les instruments financiers utilisés par le Groupe visent à couvrir d'une part le risque de change, d'autre part le risque de taux auxquels le Groupe est exposé.

7.1 Risque de change

Une part significative des ventes de **HAULOTTE GROUP** est réalisée dans des monnaies autres que l'Euro, en particulier le Dollar américain ou la Livre britannique. Ces ventes en devises sont réalisées principalement par les filiales du Groupe dans leur monnaie fonctionnelle, ne générant pas de risque de change transactionnel à leur niveau.

Les principales sources de risque de change de **HAULOTTE GROUP** sont donc liées aux flux de facturation inter-compagnies entre les sociétés du Groupe lorsqu'elles facturent ou achètent des produits ou services dans une devise autre que leur devise fonctionnelle (flux d'exportation des filiales de production localisées en zone Euro et exportant dans la devise locale des filiales de commercialisation).

La gestion de cette exposition est gérée par **HAULOTTE GROUP** SA. Les positions de change transactionnelles ouvertes au bilan sont couvertes partiellement dans les principales devises par l'intermédiaire d'instruments financiers simples (vente/achat à terme devise contre Euro).

7.2 Risque de taux

Le Groupe privilégie un endettement à taux variable permettant plus de souplesse. Pour se couvrir contre les risques de fluctuation des taux d'intérêts, le Groupe saisit les opportunités de marché en fonction de l'évolution des taux. Il n'y a pas de couverture systématique du risque de taux.

Pour la couverture des risques de marché (taux et risque de change) **HAULOTTE GROUP** a recours à des instruments financiers dérivés. Ces dérivés sont destinés à couvrir la juste valeur d'actifs ou de passifs comptabilisés (couverture de juste valeur) ou de flux futurs (couverture de flux de trésorerie).

Conformément aux dispositions des normes IAS 32 et 39, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

8 - SITUATION PRÉVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR DU GROUPE

L'activité commerciale bien orientée sur l'ensemble des marchés et l'allongement du carnet de commandes devraient permettre à Haulotte Group d'afficher une croissance de son activité voisine des 10% en 2018. Dans le cadre du renforcement de son offre commerciale et de l'intensification de ses programmes de Recherche & Développement, et compte tenu d'un environnement haussier des cours de matières premières, Haulotte Group devrait afficher une stabilité de sa rentabilité opérationnelle courante.

9 - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS ENTRE LA DATE D'ARRÊTÉ DES COMPTES CONSOLIDÉS ET LA DATE À LAQUELLE ILS ONT ÉTÉ ÉTABLIS

Nous vous indiquons qu'aucun événement important susceptible d'avoir une incidence significative sur l'appréciation de la situation du Groupe n'est intervenu ou n'a été connu postérieurement à la date de clôture de l'exercice.

10 - ACTIVITÉ DU GROUPE EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

L'effort en matière d'activités de Recherche et Développement reste important pour l'ensemble du Groupe depuis plusieurs exercices. Le processus d'Innovation a été identifié comme l'un des processus stratégiques du Groupe.

L'objectif de ce processus est de proposer de nouveaux produits ou des renouvellements de la gamme de produits existants répondant aux besoins de nos clients. Le paragraphe 10 de la partie 1 présente en détail les réalisations les plus importantes de l'exercice dans ce domaine. Le groupe a engagé des dépenses de R&D à hauteur de 12 644 K€.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

ANNEXE 1 - TABLEAU DES RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Date d'arrêté	31/12/ 2017	31/12/ 2016	30/12/ 2015	30/12/ 2014	30/12/ 2013
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 078 266	4 078 266	4 063 765	4 057 837	4 057 837
Nombre d'actions					
- ordinaires	31 371 274	31 371 274	31 259 734	31 214 129	31 214 129
- auto-détenues	1 777 898	1 812 230	1 814 303	1 837 823	1 837 823
- soumises à dividendes	29 593 376	29 559 044	29 445 431	29 376 306	29 376 306
Nombre maximum d'actions à créer					
- par conversion d'obligations					
- par droit de souscription					
OPÉRATIONS ET RÉSULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	244 466 351	215 588 260	232 272 603	216 876 915	172 218 956
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	- 23 071 567	-3 993 457	13 371 335	6 706 352	-22 946 984
Impôts sur les bénéfices	-2 802 161	-2 335 951	-466 047	658 279	-1 035 718
Participation des salariés					
Dot. et Rep. Amortissements et provisions hors transfert de charges	-29 551 919	1 319 162	12 224 854	3 866 118	-23 952 467
Résultat net	9 282 513	-2 976 667	1 612 528	2 181 955	2 041 202
Résultat distribué		6 506 409	6 480 761	6 465 923	4 406 446
RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. amortissements, provisions	-0,65	-0,05	0,44	0,19	-0,70
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0,30	-0,09	0,05	0,07	0,07
Dividende attribué	0,22	0,22	0,22	0,22	0,15
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	618	598	578	569	557
Masse salariale	25 641 354	25 212 616	23 930 881	22 768 996	21 211 881
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	12 335 070	12 005 087	11 389 629	10 788 551	9 793 129

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

ANNEXE 2 - RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ÉTABLI PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Chers actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 dernier alinéa du Code de commerce, nous vous présentons dans le présent rapport sur le gouvernement d'entreprise, les informations mentionnées aux articles L. 225-37-2 et suivants du Code de commerce.

Les termes de ce rapport ont été préparés et arrêtés par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 13 mars 2018.

1 - GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-3 alinéas 5 à 9 du code de commerce, nous vous rendons compte :

- de la composition du conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein ;
- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ;
- des éventuelles limitations apportées aux pouvoirs au directeur général ;
- dans l'hypothèse où des dispositions du Code de gouvernement d'entreprise Middlenext auquel la Société se réfère auraient été écartées, les raisons pour lesquelles, elles l'ont été ; et
- des modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale.

1.1 Composition du conseil et application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein

1.1.1 Choix du code de gouvernement d'entreprise

La Société a décidé de se référer au Code Middlenext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016 en tant que code de référence en matière de gouvernement d'entreprise en application des dispositions de l'article L.225-37-4, 8° du Code de commerce. La Société a estimé que ledit code était plus adapté à sa taille et à la structure de son actionnariat.

Ce code est disponible sur le site de Middlenext (www.middlenext.com).

Lors de sa réunion du 13 mars 2018, le conseil d'administration conformément à la recommandation n°19 a pris connaissance des points de vigilance du code Middlenext.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

1.1.2 Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration de la Société est composé des six administrateurs suivants, dont un administrateur indépendant.

Nom, prénom, titre ou fonction des administrateurs	Année première nomination	Échéance du mandat	Administrateur indépendant	Comité d'audit
Pierre Saubot Président du Conseil d'administration - Directeur Général	1989	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017		
Administrateur	1985	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017	Non	
Alexandre Saubot Directeur Général Délégué	1999	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021		
Administrateur	1999	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021	Non	
Elisa Saubot Administrateur	1998	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021	Non	Membre
Hadrien Saubot Administrateur	2004	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021	Non	Membre
José Monfront Administrateur	2004	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021	Non	Membre
Michel Bouton Administrateur	2001	À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021	Oui	Membre

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

1.1.3 Mode d'exercice de la direction générale

Il est rappelé que la Société a opté pour le cumul des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général exercées actuellement par Monsieur Pierre Saubot. Il a été jugé que ce regroupement était le plus favorable au bon fonctionnement de la Société.

1.1.4 Application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes

Le conseil d'administration compte une femme parmi ses six membres. En vue de se conformer à l'article L225-18-1 du code de commerce, votre Conseil d'administration soumet à votre approbation la nomination de deux administrateurs de sexe féminin à la prochaine Assemblée Générale annuelle appelée à se réunir le 29 mai 2018.

1.1.5 Administrateurs indépendants

La notion de membre indépendant est celle retenue en application de la recommandation n°3 du code Middlenext, à savoir :

- ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe,
- ne pas avoir été, au cours des deux dernières années, et ne pas être en relation d'affaires significative avec la société ou son groupe (client, fournisseur, concurrent, prestataire, créancier, banquier, etc.),
- ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif,
- ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence,
- ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Lors de sa réunion du 13 mars 2018, le conseil d'administration a réexaminé la situation de ses membres au regard de ces critères d'indépendance et a considéré que l'un d'entre eux : Monsieur Michel Bouton est indépendant conformément à la définition donnée par le code Middlenext.

Une réflexion a été menée à ce sujet par le conseil d'administration et la nomination de deux nouveaux administrateurs répondant à ce jour au critère d'indépendance visée à la recommandation n°3 du code Middlenext est soumise à votre approbation à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à se réunir le 29 mai 2018.

1.1.6 Durée des mandats

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est fixée à six (6) ans. Cette durée a été estimée conforme à la recommandation n°9 du code Middlenext par la Société. À ce jour, la Société n'a pas jugé utile de proposer une modification statutaire tendant à permettre un renouvellement échelonné des mandats des administrateurs eu égard à sa taille et à sa composition.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

1.1.7 Règles de déontologie

En conformité avec la recommandation n°1 du code Middlenext, chaque membre du conseil d'administration est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives à son mandat. Au début de l'exercice de son mandat, il signe le règlement intérieur du conseil et s'engage notamment à :

- se conformer aux règles légales du cumul des mandats,
- se conformer à la réglementation en vigueur,
- informer le conseil en cas de conflits d'intérêts survenant après l'obtention de son mandat,
- faire preuve d'assiduité aux réunions du conseil et d'assemblée générale,
- s'assurer qu'il possède toutes les informations nécessaires sur l'ordre du jour des réunions du conseil avant de prendre toute décision, et,
- respecter le secret professionnel.

A la date du présent rapport, le président directeur général et le directeur général délégué n'ont pas accepté d'autres mandats d'administrateurs dans des sociétés cotées, y compris étrangères, extérieures au Groupe.

1.1.8 Revue des conflits d'intérêt connus

Conformément à l'article 4.3 du règlement intérieur de la Société, il est imposé à chaque administrateur de révéler toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.

Dans une telle situation, l'administrateur concerné doit :

- en informer dès qu'il en a connaissance le conseil,
- et en tirer toute conséquence quant à l'exercice de son mandat. Ainsi, selon le cas, il devra :
 - soit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante,
 - soit ne pas assister à la réunion du conseil d'administration pendant laquelle il se trouve en situation de conflit d'intérêts,
 - soit, à l'extrême, démissionner de ses fonctions d'administrateur.

1.1.9 Choix des membres du conseil d'administration

Lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque membre du conseil d'administration, une information sur son expérience, sa compétence et la liste des mandats exercés est communiquée dans le rapport présenté par le conseil d'administration à l'assemblée générale et exposant les projets de résolutions soumises à son approbation. Ces informations sont mises en ligne sur le site internet de la Société. La nomination ou le renouvellement de chaque membre du conseil d'administration fait l'objet d'une résolution distincte, conformément à la recommandation n°8 du Code Middlenext.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

1.1.10 Missions du conseil d'administration

Nous vous invitons à vous référer à l'article 2 du règlement intérieur du conseil d'administration disponible sur le site internet de la Société pour plus de détails sur les missions du conseil d'administration.

1.1.11 Évaluation des travaux et du fonctionnement du conseil

Conformément à la recommandation n°11 du code Middlenext, le conseil a mis en place un questionnaire d'autoévaluation des travaux et du fonctionnement du conseil. Le conseil étudie actuellement les réponses apportées par les administrateurs.

1.1.12 Mise en place de comités

Conformément à la recommandation n°6 du code Middlenext, nous vous rendons compte du choix de la Société en matière de comité spécialisé.

1.1.12.1 Comité d'audit

Le conseil d'administration en date du 9 mars 2011 a décidé de se constituer en comité d'audit conformément à l'article L.823-20 du Code de commerce pour une durée illimitée.

Le fonctionnement et les attributions du comité d'audit de la Société sont décrits à l'article 6 du règlement intérieur de la Société disponible sur le site internet de la Société.

1.1.12.2 Composition

A la date du présent rapport, le conseil d'administration, lorsqu'il se réunit en vue d'exercer les missions du comité d'audit, est composé des quatre administrateurs suivants :

- Monsieur Michel Bouton, administrateur indépendant, président du comité d'audit,
- Monsieur José Monfront,
- Monsieur Hadrien Saubot, et
- Madame Elisa Saubot.

1.1.12.3 Réunions du comité d'audit

Au cours de l'exercice 2017, trois réunions du comité d'audit ont été organisées, avec un taux de participation annuel global de 83%.

1.2 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration

Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi et les statuts de la Société.

Conformément à la recommandation n°7 du Code Middlenext, le conseil d'administration s'est doté d'un règlement intérieur comprenant les huit rubriques visées par ladite recommandation qui est disponible sur le site internet de la Société.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Le règlement intérieur adopté initialement par le conseil d'administration lors de la réunion du conseil d'administration du 11 mars 2009, puis modifié lors des réunions du conseil d'administration du 9 mars 2011 et du 20 janvier 2017, prévoit notamment que sauf pour les opérations visées aux articles L. 232-1 et L. 233-16 du Code de commerce et le cas échéant par les statuts, sont réputés présents, pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil d'administration qui participent à la réunion du conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective.

Les moyens mis en œuvre doivent permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

1.2.1 Modalités de convocation

Les administrateurs ont été convoqués dans les formes autorisées par l'article 13 des statuts de la Société.

Conformément à l'article L.823-17 du Code de commerce, les commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du conseil qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et les comptes semestriels.

1.2.2 Modalités de remise des documents et informations nécessaires à la prise de décision

Les membres du conseil d'administration ont reçu, à l'occasion de chaque réunion du conseil, tous les documents et informations utiles à une délibération éclairée et à l'accomplissement de leur mission.

1.2.3 Compte-rendu de l'activité du conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Le procès-verbal de chaque réunion est établi sous la responsabilité du président du conseil d'administration et du directeur général délégué. Il est retranscrit dans le registre des procès-verbaux après signature du président de séance et d'un administrateur.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, le conseil d'administration de la Société s'est réuni à cinq reprises aux jours et mois listés ci-après, avec un taux de participation annuel global de 67%.

Dates de réunion	Nombre d'administrateurs présents ou représentés	Principaux thèmes abordés
20 janvier 2017	5	Modification du règlement intérieur du conseil d'administration,
		Composition du comité d'audit et nomination du président du comité d'audit,
		Approbation préalable des conventions conclues entre la Société et la société JM Consulting

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

14 mars 2017	3	Examen et arrêté des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2016
		Examen des conventions autorisées au cours d'exercices antérieures dont l'exécution a été poursuivie en 2016
		Point sur la politique de rémunération des mandataires sociaux - Arrêté des termes du rapport établi en application de l'article L.225-37-2 du Code de commerce
		Examen de la situation d'indépendance des membres du conseil d'administration
		Examen des modalités de mise en place de l'évaluation du fonctionnement et de la préparation des travaux du conseil d'administration
		Revue des points de vigilance MiddleNext
9 mai 2017	4	Modification de l'ordre de jour de l'assemblée générale du 30 mai 2017 – Ajouts de nouvelles résolutions
		Arrêté de l'exposé des motifs des nouvelles résolutions soumises à l'ordre du jour
30 mai 2017	3	Mise en œuvre de l'autorisation conférée par l'assemblée générale du 30 mai 2017 en vue d'opérer sur les actions de la Société dans les conditions de l'article L.225-209 du Code de commerce
5 septembre 2017	5	Examen et arrêté de la situation comptable semestrielle établie au 30 juin 2017
		Etablissement du rapport semestriel d'activité en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier

1.3 Limitations apportées par le conseil d'administration aux pouvoirs du directeur général

Le président directeur général de la Société n'a pas de limitations de pouvoirs autres que les limitations de pouvoirs légales.

Il est donc investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

1.4 Participation des actionnaires à l'assemblée générale

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, l'article 16 des statuts de la Société prévoient les modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale (statuts qui sont disponibles au siège de la Société et au Greffe du Tribunal de commerce).

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

2 - LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉS DANS TOUTE SOCIÉTÉ DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

En vue de nous conformer avec les dispositions de l'article L.225-37-4, 1° du Code de commerce, nous vous rendons compte de la liste des mandats et fonctions exercées dans toute société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017 par chaque mandataire social.

Mandataire social concerne	Mandats et fonctions exercés dans la Société	Mandats et fonctions exercés hors de la Société
Pierre Saubot	<ul style="list-style-type: none">• Président du conseil d'administration• Directeur Général• Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• Directeur Général de la société SOLEM SAS,• Gérant de Société Commerciale du Cinquau,• Co-Gérant de la SCI LANCELOT
Alexandre Saubot	<ul style="list-style-type: none">• Directeur Général Délégué• Directeur Général Délégué• Administrateur	<ul style="list-style-type: none">• Président de la société SOLEM SAS,• Représentant de HAULOTTE GROUP, Présidente de la société TELESCOPELLE SAS,• Gérant de la société HAULOTTE FRANCE SARL,• Gérant de la société HAULOTTE SERVICES FRANCE SARL,• Co-Gérant de la SCI LANCELOT,• Administrateur d'Haulotte Netherlands BV,• Administrateur d'Haulotte Iberica,• Administrateur d'Haulotte Portugal¹,• Administrateur d'Haulotte Scandinavia,• Administrateur d'Haulotte Italia,• Gérant d'Haulotte GmbH,• Administrateur d'Haulotte Polska,• Directeur d'Haulotte UK,• Directeur d'Haulotte Australia,• Président d'Haulotte US,• Directeur d'Haulotte Singapore,• Représentant de HAULOTTE GROUP administrateur unique d'Haulotte Cantabria²,• Administrateur d'Haulotte Arges,• Président d'Haulotte Trading (Shangai) co. Ltd,• Administrateur d'Haulotte Mexico,• Président de Nove Srl,• Directeur de Haulotte Middle East,• Représentant de HAULOTTE GROUP, administrateur unique de Horizon High Reach Limited,• Directeur d'Haulotte India,• Administrateur de Levanor• Administrateur de MundiElevacao• Président du Conseil d'Administration de Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou),• Président Délégué du Conseil d'Administration d'Acarlar• Président de l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Elisa Saubot	• Administrateur	• Directeur Général de la société SOLEM SAS
Hadrien Saubot	• Administrateur	• Directeur Général de la société SOLEM SAS
José Monfront	• Administrateur	• Administrateur de la société Haulotte Trading Shangaï co.Ltd. • Directeur d'Haulotte India, • Administrateur de Haulotte Access Equipment Manufacturing (Changzhou), • Président de la société JM Consulting
Michel Bouton	• Administrateur	• Président de la société ESCAL ³ • Président de la société SOVIBUS ⁴

⁽¹⁾ Suite à la liquidation de la société Haulotte Portugal le 28 décembre 2017, le mandat d'administrateur de Monsieur Alexandre Saubot au sein de cette société a pris fin à cette même date.

⁽²⁾ Suite à la liquidation de la société Haulotte Cantabria le 22 décembre 2017, le mandat de représentant de Haulotte Group exercée par Monsieur Alexandre Saubot au sein de cette société a pris fin à cette même date.

⁽³⁾ Date de fin de mandat de Président de la société ESCAL le 12 juillet 2017.

⁽⁴⁾ Date de fin de mandat de Président de la société SOVIBUS le 6 mars 2017.

3 - RÉMUNÉRATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX VERSÉES DURANT L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017 (ARTICLE L.225-37-3 DU CODE DE COMMERCE)

En vue de nous conformer avec les dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de Commerce, nous vous rendons compte, au vu des informations en notre possession, de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés par la Société durant l'exercice clos le 31 décembre 2017, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la Société ou des sociétés mentionnées aux articles L. 228-13 et L. 228-93. Les rémunérations et avantages ci-dessous comprennent ceux reçus des sociétés contrôlées, au sens de l'article L. 233-16 ainsi que de la société qui contrôle la Société.

Nous vous indiquons :

- que tout administrateur a droit sur présentation des justificatifs correspondants au remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses exposés dans l'exercice de ses fonctions et engagés dans l'intérêt de la Société ;
- qu'aucun engagement de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions d'un des mandataires sociaux ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment les engagements de retraite et autres avantages viagers ; et
- qu'en application de l'article L.225-45 al. 2 du Code de commerce, le versement de jetons de présence aux administrateurs est suspendu.

Les tableaux ci-après sont établies en se référant du Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext dans sa version de septembre 2016 et validé en tant que code de référence par l'AMF. Toute rubrique non reprise dans les tableaux ci-dessous par rapport aux modèles de tableaux proposés par le Code de gouvernement d'entreprise MiddleNext est réputée non applicable.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Tableau n°1 : Récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Monsieur Pierre Saubot Président directeur général	Exercice clos le 31 décembre 2016 Montants versés (base brute avant impôt)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Montants versés (base brute avant impôt)
Rémunération fixe annuelle versée par la société Solem ⁵ au titre du mandat social de directeur général exercé au sein de cette société	86 434 €	86 632 €
Rémunération variable annuelle ⁶ versée par la société Solem au titre du mandat social de directeur général exercé au sein de cette société	1 500 €	1 500 €
TOTAL	87 934 €	88 132 €
Monsieur Alexandre Saubot Directeur général délégué	Exercice clos le 31 décembre 2016 Montants versés (base brute avant impôt)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Montants versés (base brute avant impôt)
Rémunération fixe annuelle versée par la société Solem ⁵ au titre du mandat social de président exercé au sein de cette société	325 774 €	326 521 €
Rémunération variable annuelle ⁶ versée par la société Solem au titre du mandat social de président exercé au sein de cette société	82 000 €	82 000 €
TOTAL	407 774 €	408 521 €

Tableau n°2 : Jetons de présence (et autres rémunérations) perçus par les mandataires sociaux non dirigeants

Madame Elisa Saubot Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2016 Montants versés (base brute avant impôt)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Montants versés (base brute avant impôt)
Rémunération fixe annuelle versée par la société Solem ⁵ au titre du mandat social de directeur général exercé au sein de cette société	55 978 €	55 978 €
Rémunération variable annuelle ⁶ versée par la société Solem au titre du mandat social de directeur général exercé au sein de cette société	3 500 €	3 500 €
TOTAL	59 478 €	59 478 €

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Monsieur Hadrien Saubot Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2016 Montants versés (base brute avant impôt)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Montants versés (base brute avant impôt)
Rémunération fixe annuelle versée par la société Solem ⁵ au titre du mandat social de directeur général exercé au sein de cette société	55 978 €	55 978 €
Rémunération variable annuelle ⁶ versée par la société Solem au titre du mandat social de directeur général exercé au sein de cette société	9 000 €	9 000 €
TOTAL	64 978 €	64 978 €
Monsieur José Monfront Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2016 Montants versés (base brute avant impôt)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Montants versés (base brute avant impôt)
Néant ⁷	-	Néant
TOTAL	-	Néant
Monsieur Michel Bouton Administrateur	Exercice clos le 31 décembre 2016 Montants versés (base brute avant impôt)	Exercice clos le 31 décembre 2017 Montants versés (base brute avant impôt)
Néant	Néant	Néant
TOTAL	Néant	Néant

⁽⁵⁾ Solem, société par actions simplifiée au capital de 476.735,25 euros dont le siège social est situé 187, route de Saint Leu à Epinay-sur-Seine (93806) et immatriculée sous le numéro unique d'identification 332 978 162 RCS Bobigny, société contrôlante d'Haulotte Group au sens de l'article L.233-16 du Code de commerce.

⁽⁶⁾ Les critères en application desquels a été versée la rémunération variable annuelle sont fixés chaque année par la société Solem en fonction de la qualité et de l'évolution des résultats du groupe Haulotte, tels que figurant notamment dans les comptes consolidés de Solem, au titre de l'exercice précédent.

⁽⁷⁾ Nous vous invitons à vous reporter au rapport spécial des Commissaires aux comptes de la Société dans lequel sont détaillés les éléments de rémunération versés à la société JM Consulting dont Monsieur José Monfront est président.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Tableau n°3 : Récapitulatif des indemnités ou des avantages au profit des mandataires sociaux

Le tableau suivant apporte des précisions quant aux conditions de rémunération et autres avantages consentis aux mandataires :

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Pierre SAUBOT Président et directeur général Date de début du mandat renouvelé : 07.03.2012 Date de fin de mandat : A l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017		X		X		X		X
Administrateur Date de début du mandat renouvelé : 24.05.2012 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2017								

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Alexandre SAUBOT Directeur Général Délégué Date de début de mandat renouvelé : 08.03.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021		X		X		X		X
Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021								
Elisa SAVARY Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021		X		X		X		X

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de Travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Hadrien SAUBOT Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021		X		X		X		X
José MONFRONT Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021		X		X		X		X
Michel BOUTON Administrateur Date de début de mandat renouvelé : 24.05.2016 Date de fin de mandat : À l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes clos au 31 décembre 2021		X		X		X		X

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

4 - RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX ET PROPOSITIONS DE RÉSOLUTIONS (ARTICLES L.225-37-2 ET L.225-100 DU CODE DE COMMERCE)

4.1 Approbation de la politique de rémunération du président directeur général et du directeur général délégué au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018 (8^{ème} résolution)

Le conseil d'administration, constatant qu'aucune rémunération ou avantage de toute nature au sens des articles L.225-37-2 et R.225-29-1 du Code de commerce, n'est versée par la Société au président directeur général et au directeur général délégué en raison de leur mandat au sein de la Société, décide qu'il n'y pas lieu de soumettre à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature, attribuables à ces derniers en raison de leur mandat au titre de l'exercice devant se clore le 31 décembre 2018.

4.2 Approbation des éléments de rémunération versés ou attribués au président directeur général et au directeur général délégué au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, compte tenu du vote de l'assemblée générale du 30 mai 2017 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, il vous est demandé d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués à Monsieur Pierre Saubot en raison de son mandat de président directeur général de la Société (9^{ème} résolution) et à Monsieur Alexandre Saubot en raison de son mandat de directeur général délégué de la Société (10^{ème} résolution) au titre de l'exercice le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont présentés ci-dessous :

Monsieur Pierre Saubot, Président directeur général

Eléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (Article R.225-29-1 C.com)	Montants	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Néant	Néant
Rémunération variable annuelle	Néant	En l'absence de rémunération variable annuelle, pluriannuelle et de rémunérations exceptionnelles attribuées à Monsieur Pierre Saubot en raison de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous vous demandons de prendre acte de l'absence de tout versement à ce titre (9 ^{ème} résolution)
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunérations exceptionnelles	Néant	
Jetons de présence liés à l'exercice du mandat	Néant	Néant

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	Néant
Attributions gratuites d'actions	Néant	Néant
Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant	Néant
Engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L. 225-42-1 C.com	Néant	Néant
Eléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison de son mandat, avec Haulotte Groupe, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article	Néant	Néant
Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature octroyés à raison du mandat social	Néant	Néant

Monsieur Alexandre Saubot, Directeur général délégué

Eléments de rémunération attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 (Article R.225-29-1 C.com)	Montants	Commentaires
Rémunération fixe annuelle	Néant	Néant
Rémunération variable annuelle	Néant	En l'absence de rémunération variable annuelle, pluriannuelle et de rémunérations exceptionnelles attribuées à Monsieur Alexandre Saubot en raison de son mandat au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous vous demandons de prendre acte de l'absence de tout versement à ce titre (10ème résolution)
Rémunération variable pluriannuelle	Néant	
Rémunérations exceptionnelles	Néant	
Jetons de présence liés à l'exercice du mandat	Néant	Néant
Attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	Néant	Néant
Attributions gratuites d'actions	Néant	Néant

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Rémunérations, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise de fonction	Néant	Néant
Engagements mentionnés aux premier et sixième alinéas de l'article L. 225-42-1 C.com	Néant	Néant
Eléments de rémunération et des avantages de toute nature dus ou susceptibles d'être dus, au titre de conventions conclues, directement ou par personne interposée, en raison de son mandat, avec Haulotte Groupe, toute société contrôlée par elle, au sens de l'article L. 233-16, toute société qui la contrôle, au sens du même article, ou encore toute société placée sous le même contrôle qu'elle, au sens de cet article	Néant	Néant
Tout autre élément de rémunération attribuable en raison du mandat	Néant	Néant
Avantages de toute nature octroyés à raison du mandat social	Néant	Néant

5 - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE L. 225-37-4 2° DU CODE DE COMMERCE

En vue de nous conformer à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce, nous vous rappelons que le présent rapport doit mentionner, sauf lorsqu'il s'agit de conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, les conventions intervenues au cours de l'exercice, directement ou par personne interposée, entre :

- d'une part, l'un des mandataires sociaux ou l'un des actionnaires disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10 % d'une société,
- et, d'autre part, une autre société dont la première possède, directement ou indirectement, plus de la moitié du capital.

Aucune convention de ce type n'est intervenue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

6 - ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

En application de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous vous rendons compte des éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange :

6.1 Structure du capital

Au 31 décembre 2017, le capital et les droits de vote de la Société était détenu majoritairement par la société Solem⁵, elle-même détenue par la famille Saubot.

Nous vous invitons à vous reporter à la partie 3 du rapport de gestion du conseil d'administration auquel est joint le présent rapport.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

6.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses portées à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233-11 du code de commerce

Nous vous informons que l'article 9 (Cession et transmission des actions) des statuts de la Société prévoit l'obligation pour toute personne morale ou physique qui vient à détenir ou cesse de détenir une fraction égale à 1% du capital social ou des droits de vote ou tout multiple de ce pourcentage, d'informer la Société dans un délai de quinze jours du franchissement de seuil de participation.

A défaut de cette déclaration, les statuts prévoient que les actions qui excèdent la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital social en font la demande (consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale).

6.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du code de commerce

Nous vous invitons à vous reporter à la partie 3 du rapport de gestion du conseil d'administration auquel est joint le présent rapport.

6.4 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux et la description de ceux-ci

Chacune des actions de la Société donne droit de participer aux assemblées d'actionnaires, avec voix délibérative, dans les conditions et sous les réserves prévues par la loi et les règlements.

Chacune des actions donne droit dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité de capital qu'elle représente.

En application de l'article 16 des statuts, un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis quatre (4) ans au moins au nom du même actionnaire.

Ce droit est conféré également dès leur émission en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

6.5 Pouvoirs du conseil d'administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions

Nous vous invitons à vous reporter à la partie 1 du rapport de gestion du conseil d'administration auquel est joint le présent rapport ainsi qu'au tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration.

6.6 Accords conclus par la Société qui sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle de la Société

Il existe des accords conclus par la Société qui contiennent des clauses de changement de contrôle, c'est notamment le cas dans les contrats souscrits par la société avec certains prestataires ou organismes financiers.

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

7 - TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DÉLÉGATIONS EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDEES PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ACTIONNAIRES DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL, PAR APPLICATION DES ARTICLES L. 225-129-1 ET L. 225-129-2

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4, 3° du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2, et faisant apparaître l'utilisation faite de ces délégations au cours de l'exercice.

Nature de la délégation de compétence ou de pouvoirs conférée au conseil d'administration de la Société par application des articles L.225-129-1 et L.225-129-2 du Code de commerce	Date de l'AGE	Durée de validité Expiration	Montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, immédiatement et/ou à terme (à l'exclusion de l'émission de titres de créance)	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au 31 décembre 2017
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires	30/05/2017 9ème résolution	26 mois 30/07/2019	1 223 479,69 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise), étant précisé que : - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la quinzième résolution ci-après, - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital	Néant	1 223 479,69 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise), étant précisé que : - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la quinzième résolution ci-après, - à ce plafond s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires et offre au public	30/05/2017 10 ^{ème} résolution	26 mois 30/07/2019	815 653,12 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) étant précisé que : - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la quinzième résolution ci-après, - à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital	Néant	815 653,12 euros (ou la contre-valeur de ce montant en cas d'émission en une autre devise) étant précisé que : - le montant nominal maximum des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement ou à terme en vertu de la présente délégation s'imputera sur le montant du plafond global prévu à la quinzième résolution ci-après, - à ces plafonds s'ajoutera, le cas échéant, la valeur nominale des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi, et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès au capital
Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs visé au II de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier	30/05/2017 11 ^{ème} résolution	26 mois 30/07/2019	815 653,12 euros , ni, en tout état de cause, les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à titre indicatif, au jour de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017, l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier est limitée à 20 % du capital de la Société par période de 12 mois, ledit capital étant apprécié au jour de la décision du conseil d'administration d'utilisation de la présente délégation) étant précisé que : - s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions, - le montant nominal de toute augmentation de capital social susceptible d'être ainsi réalisée s'imputera sur le plafond global prévu à la quinzième résolution ci-dessous	Néant	815 653,12 euros , ni, en tout état de cause, les limites prévues par la réglementation applicable au jour de l'émission (à titre indicatif, au jour de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017, l'émission de titres de capital réalisée par une offre visée à l'article L. 411-2 II du Code monétaire et financier est limitée à 20 % du capital de la Société par période de 12 mois, ledit capital étant apprécié au jour de la décision du conseil d'administration d'utilisation de la présente délégation) étant précisé que : - s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions, - le montant nominal de toute augmentation de capital social susceptible d'être ainsi réalisée s'imputera sur le plafond global prévu à la quinzième résolution ci-dessous

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription visées aux neuvième à onzième résolutions	30/05/2017 13 ^{eme} résolution	26 mois 30/07/2019	Faculté d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre en cas de demande excédentaire de souscription dans le cadre des augmentations de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées en vertu des neuvième à onzième résolutions ci-dessus, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce (soit, au jours de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale), lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes. Le montant nominal de toute augmentation de capital social décidée en vertu de la présente délégation dans le cadre d'augmentations de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées en vertu des neuvième à onzième résolutions ci-dessus s'imputera sur le plafond global prévu à la quinzième résolution ci-dessous, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ou valeurs mobilières à émettre éventuellement en supplément, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital et autres droits donnant accès au capital.	Néant	Faculté d'augmenter le nombre d'actions ou de valeurs mobilières à émettre en cas de demande excédentaire de souscription dans le cadre des augmentations de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées en vertu des neuvième à onzième résolutions ci-dessus, dans les conditions prévues à l'article L.225-135-1 et R.225-118 du Code de commerce (soit, au jours de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017, dans les trente jours de la clôture de la souscription, au même prix que celui retenu pour l'émission initiale et dans la limite de 15 % de l'émission initiale), lesdites actions conférant les mêmes droits que les actions anciennes. Le montant nominal de toute augmentation de capital social décidée en vertu de la présente délégation dans le cadre d'augmentations de capital de la Société avec ou sans droit préférentiel de souscription décidées en vertu des neuvième à onzième résolutions ci-dessus s'imputera sur le plafond global prévu à la quinzième résolution ci-dessous, montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions ou valeurs mobilières à émettre éventuellement en supplément, pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital et autres droits donnant accès au capital.
---	---	-----------------------	---	-------	---

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Délégation de compétence conférée au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social en vue de rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital consentis à la société, dans la limite de 10% du capital social et, en vue de rémunérer les apports de titres réalisés au profit de la société dans le cadre d'une offre publique d'échange	24/05/2016 20 ^{ème} résolution	26 mois 24/07/2018	Conformément aux dispositions de l'article L.225-147 alinéa 6 du Code de commerce et dans la limite de 10% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale. Conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce, rémunérer les apports de titres réalisés, au profit de la société, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par ledit article. Le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global fixé à la quinzième résolution ci-dessous	Néant	Conformément aux dispositions de l'article L.225-147 du Code de commerce et dans la limite de 10% du capital social tel qu'il serait ajusté en fonction d'opérations pouvant l'affecter postérieurement à la date de l'assemblée générale. Conformément aux dispositions de l'article L.225-148 du Code de commerce, rémunérer les apports de titres réalisés, au profit de la société, dans le cadre d'une offre publique d'échange initiée en France ou à l'étranger par la société sur des titres d'une société dont les actions sont admises aux négociations sur un marché réglementé tel que visé par ledit article. Le tout dans la limite de la fraction non utilisée du plafond global fixé à la quinzième résolution ci-dessous
--	--	-----------------------	---	-------	--

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Limitation globale du montant des émissions effectuées en vertu (i) de la vingtième résolution adoptée par l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016 ci-dessus et des (ii) neuvième à onzième et des treizième à quatorzième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017	30/05/2017 15 ^{ème} résolution	-	Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes (i) de la vingtième résolution adoptée par l'assemblée générale du 24 mai 2016 et (ii) des neuvième à onzième et des treizième à quatorzième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017 est fixé à 3 900 000 euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions.	Néant	Le montant nominal maximum global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées en vertu des délégations conférées aux termes (i) de la vingtième résolution adoptée par l'assemblée générale du 24 mai 2016 et (ii) des neuvième à onzième et des treizième à quatorzième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017 est fixé à 3 900 000 euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que s'ajoutera à ce plafond le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément à la loi et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières et autres droits donnant accès à des actions. Le montant nominal maximum global des titres de créance pouvant être émis en vertu des délégations conférées aux termes des neuvième à onzième résolutions adoptées par l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017 est fixé à 2 855 000 euros (ou la contre-valeur à la date d'émission de ce montant en monnaie étrangère ou en unité de compte établie par référence à plusieurs devises), étant précisé que ce plafond ne s'applique pas aux titres de créance dont l'émission serait décidée ou autorisée par le conseil d'administration conformément à l'article L. 228-40 du code de commerce.
---	---	---	--	-------	---

RAPPORT DE GESTION ET DE GROUPE

A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 29 MAI 2018

Délégation de compétence à conférer au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par incorporation de primes, réserves, bénéfices et autres	24/05/2016 22 ^{ème} résolution	26 mois 24/07/2018	6 022 312,25 euros Montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte de celui visé à la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016 (devenu la quinzième résolution de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017)	Néant	6 022 312,25 euros Montant auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant supplémentaire des actions à émettre pour préserver, conformément aux dispositions légales et réglementaires et, le cas échéant, aux stipulations contractuelles applicables, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à des actions, étant précisé que ce plafond est fixé de façon autonome et distincte de celui visé à la quatorzième résolution de l'assemblée générale mixte du 24 mai 2016 (devenu la quinzième résolution de l'assemblée générale mixte du 30 mai 2017)
Autorisation donnée au conseil d'administration en application de l'article L.225-197-1 à L.225-197-6 du Code de commerce de procéder à l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit de tout ou partie des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux visés à l'article L.225-197-1, II du Code de commerce	30 mai 2017 16 ^{ème} résolution	38 mois 30/07/2020	0,5% du capital existant de la Société à la date de décision de leur attribution	Néant	0,5% du capital existant de la Société à la date de décision de leur attribution